N° 161

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2026-2027

Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 novembre 2026

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport (1) sur le projet de **loi** *de* **finances**, *considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour* **2027**,

TOME IV

Fascicule 2

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Presse

Par M. Michel LAUGIER,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Pierre-Antoine Levi, *président ;* M. Max Brisson, Mmes Sonia de La Provôté, Colombe Brossel, MM. Pierre Ouzoulias, Bernard Fialaire, Didier Rambaud, Guillaume Gontard, Mme Laure Darcos, M. Aymeric Durox, Mmes Else Joseph, Marie-Jeanne Bellamy, *vice-présidents ;* Mmes Catherine Belrhiti, Béatrice Gosselin, MM. Jean Hingray, Adel Ziane, *secrétaires ;* M. Jérémy Bacchi, Mmes Marie-Pierre Bessin-Guérin, Annick Billon, M. François Bonhomme, Mme Alexandra Borchio Fontimp, MM. Christian Bruyen, Yan Chantrel, Maxence de Rugy, Mmes Isabelle Dollinger, Sabine Drexler, Agnès Evren, Claudie Faucon Mejean, Gaëlle Frontoni, Laurence Garnier, Antoinette Guhl, MM. Laurent Lafon, Ahmed Laouedj, Michel Laugier, Patrick Leclerc, Jean-Jacques Lozach, Mme Paulette Matray, MM. Hervé Maurey, Sébastien Michel, Mmes Catherine Morin-Desailly, Mathilde Ollivier, Guylène Pantel, M. Jean-Gérard Paumier, Mmes Virginie Quentin, Sylvie Robert, M. David Ros, Mmes Marie-Ange Rousselot, Anne Ventalon, M. Cédric Vial.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (**17**ème législ.) : **3210**, **3279**, **3291** rect., **3337** rect., **3340**, **3344**, **3392**, **3394**, **3400**, **3422** et T.A. **362**

Sénat : **155** et **156** à **162** (2026-2027)

SOMMAIRE

Page

AVANT-PROPOS 5

I. LA POURSUITE DE LA BAISSE DES VENTES 7

A. DES CHIFFRES DE VENTE TOUJOURS PRÉOCCUPANTS 7

B. LA BAISSE CONTINUE DES RECETTES PUBLICITAIRES 7

C. LA PISTE DES DROITS VOISINS 8

II. UNE LÉGÈRE ÉVOLUTION DES AIDES À LA PRESSE 9

A. DES CRÉDITS STABLES 9

B. LA RÉFORME DES AIDES À LA PRESSE : OÙ EN EST-ON ? 10

1. Des réformes ciblées des aides en 2026 10

2. Le contrat de modernisation de la distribution de la presse : des efforts de mutualisation impératifs à brève échéance 11

III. UN NOUVEAU BOULEVERSEMENT POUR LA PRESSE : L'ARRIVÉE DES RÉSUMÉS IA DE GOOGLE 12

EXAMEN EN COMMISSION 13

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES 25

ANNEXE 27

- **Audition de Mme Catherine Pégard, ministre de la culture** 27

AVANT-PROPOS

La diminution des ventes et des ressources publicitaires de la presse s'est poursuivie en 2026. Dans ce contexte de crise permanente, il faut se féliciter du maintien des aides de l'État à la presse prévues par le programme 180 « Presse et médias », au sein du PLF pour 2027, à leur niveau de 2026.

Toutefois, ce maintien ne garantit pas à lui seul la pérennité du modèle économique de la presse, confronté à une impressionnante série de difficultés : baisse des ventes qui se poursuit, effondrement des recettes publicitaires, captées par les plateformes numériques, forte hausse des tarifs postaux, arrivée en juillet 2026 des résumés IA de Google dont les effets sur le trafic des sites de presse se font déjà sentir.

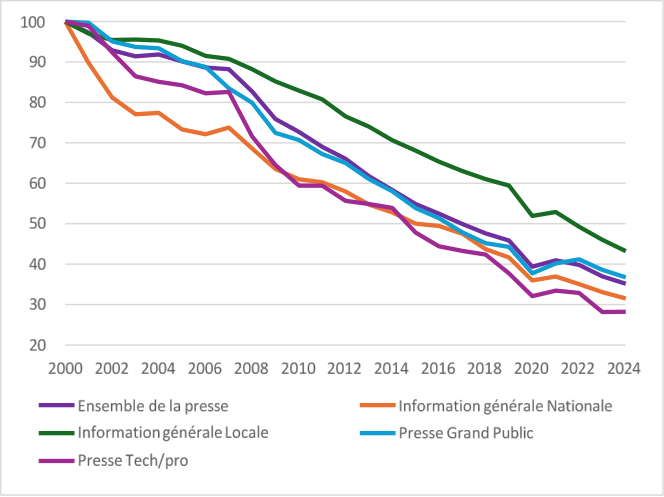
L'adoption définitive de la proposition de loi Balanant dans sa version issue du Sénat constitue une avancée importante pour la presse, susceptible de permettre un meilleur partage de la valeur entre les plateformes et la presse par le biais des droits voisins. La commission souhaite que l'Arcom s'empare pleinement des nouvelles compétences que lui confère ce texte afin de rendre ce rééquilibrage effectif.

S'agissant des aides à la presse, la commission s'est félicitée des réformes menées en 2026 mais souligne que les mutualisations de l'outil industriel prévues par le contrat de modernisation de la distribution de la presse signé au milieu de l'année doivent impérativement être menées à bien pour espérer un maintien de la rentabilité des entreprises du secteur. Une partie du soutien financier à cette réforme devant être issue du Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP), dont les crédits passent de 18,5 millions d'euros en 2026 à 21,5 millions d'euros en 2027, il est impératif que ce fonds ne soit pas, comme ce fut le cas en 2025-2026, vidé d'une grande partie de son contenu par les « gels » budgétaires.

I. LA POURSUITE DE LA BAISSE DES VENTES

Depuis plus de 20 ans, le chiffre d'affaires de la presse est en chute libre. Il représentait en 2004 près de 10,6 milliards d'euros, et seulement 5,6 milliards en 2024, soit une baisse de 47 % (en euros courants, - 62 % en euros constants).

L'évolution du chiffre d'affaires de la presse depuis 25 ans (base 100 en 2000)



Source : DGMIC/BREP - Enquête annuelle sur les éditeurs de presse

A. DES CHIFFRES DE VENTE TOUJOURS PRÉOCCUPANTS

L'année 2025 (derniers chiffres disponibles) est marquée par l'accentuation de la diminution de la diffusion de la presse imprimée. Selon les données de l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM), la presse française a été diffusée à 2,6 Mds d'exemplaires (- 2,2 % par rapport à 2024). Seule la diffusion de la presse quotidienne nationale a progressé par rapport à 2024 (+ 3,4 %).

Le canal de diffusion privilégié demeure l'abonnement : la diffusion imprimée aux abonnés papier représente 41 % de la diffusion payée, soit 1 milliard d'exemplaires. Les ventes au numéro représentent 22 % de la diffusion. En parallèle, les sites et applications de presse ont enregistré 27,3 milliards de visites en 2025, dont 72 % des consultations sur terminal mobile.

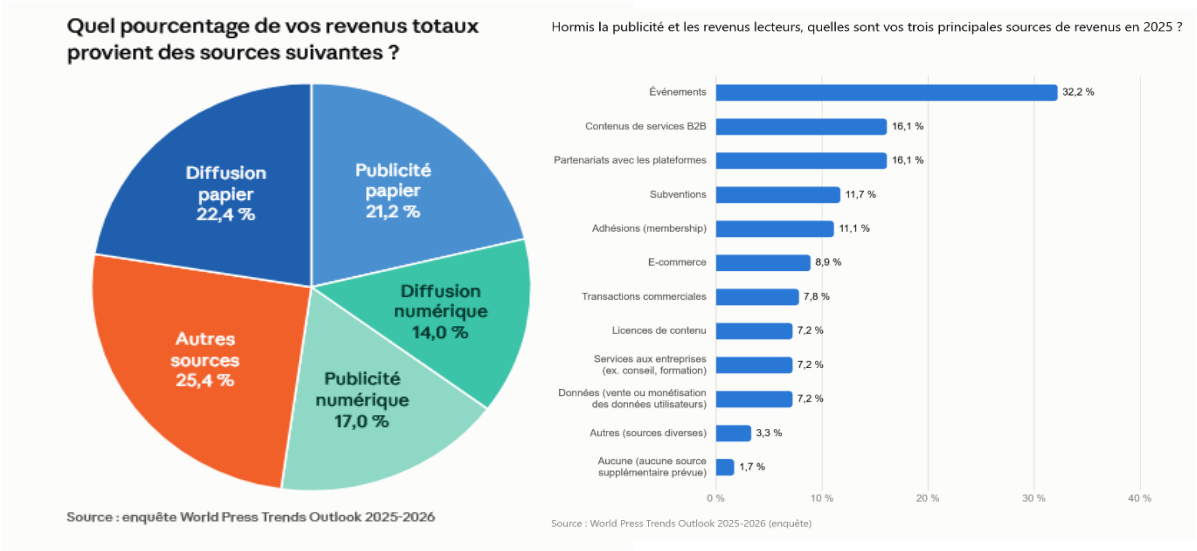
B. LA BAISSE CONTINUE DES RECETTES PUBLICITAIRES

À côté de cette baisse des ventes, **la diminution des recettes issues de la publicité se poursuit**. Le recul global pour la presse **entre 2024 et 2025 est de 6,3** % (à 1,62 milliard d'euros), soit une diminution de près de 30 % depuis 2017. La presse concentre, à elle seule, 86 % des pertes publicitaires des médias sur cette période. Au premier semestre 2026, les recettes publicitaires de la presse ont également baissé de 6 % par rapport au premier semestre 2025.

	Presse quotidienne nationale (PQN)	Presse quotidienne régionale (PQR)	Presse hebdomadaire régionale (PHR)	Magazines	Presse spécialisée
Évolution 2024 / 2025	- 8,80 %	- 3,60 %	- 5,20 %	- 9,60 %	- 2,50 %
Évolution 2019 / 2025	- 3,57 %	- 24,23 %	- 20,94 %	- 28,12 %	- 21,52 %

Source : BUMP Baromètre Unifié du Marché Publicitaire et de la communication 2025

Pour faire face à cette tendance baissière, **la stratégie de diversification** des éditeurs de presse consiste à développer des activités dans le champ de l'événementiel, de la communication, des services aux entreprises ou des traitements des données. Cette tendance est mondiale : pour un tiers des éditeurs, l'événementiel représente ainsi une des principales sources de revenus en complément de la publicité.



Le 10 novembre a été présenté en Conseil des ministres un projet de loi prévoyant l'obligation, pour les annonceurs, de flécher une partie de leurs dépenses de publicité vers la presse d'information politique et générale (IPG). Si une telle initiative peut constituer une réponse à l'une des recommandations faites par la Commission d'enquête sur les « zones grises de l'information », il conviendra lors de son examen de trouver le périmètre de fléchage pertinent pour garantir un soutien efficace sans pénaliser certains médias.

C. LA PISTE DES DROITS VOISINS

Dans ce contexte très défavorable, certains représentants d'éditeurs estiment qu'une partie significative du potentiel de ressources supplémentaires pour la presse réside dans **les droits voisins**. Créés par la directive européenne du 17 avril 2019 et la loi du 24 juillet 2019, ils ont donné lieu à des accords signés par des éditeurs de presse avec Google et Meta.

L'Autorité de la concurrence a joué un rôle important pour rendre le dispositif effectif en prononçant **des sanctions historiques contre Google**. La Société des droits voisins de la presse, qui représente 55 % du marché des éditeurs, a collecté 56 M€ en trois ans à ce titre, ce montant n'incluant pas les sommes perçues par de grands quotidiens tels que Le Monde, par le biais d'accords séparés.

L'adoption de la proposition de loi Balanant, rapportée au Sénat par le rapporteur du présent avis budgétaire, constitue une avancée importante. Elle vise en effet à confier de nouvelles compétences à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) pour la mise en œuvre effective de ces droits voisins : un pouvoir de contrôle de la transparence assorti de sanctions et un pouvoir d'arbitrage, à défaut d'accord, sur le montant de la rémunération.

Encore faut-il que l'Arcom dispose de moyens suffisants pour assurer cette nouvelle mission. Or elle bénéficie d'une dotation publique stable de 49,98 millions d'euros au sein du PLF 2027. Son plafond d'emplois est fixé à 380 ETPT (équivalents temps plein travaillé), soit une hausse de seulement 2 ETPT, alors que le président de l'instance a estimé à 30 ETPT l'apport nécessaire pour faire face à l'ensemble des nouvelles tâches récemment confiées par la loi.

II. UNE LÉGÈRE ÉVOLUTION DES AIDES À LA PRESSE

A. DES CRÉDITS STABLES

Le PLF prévoit la stabilité des crédits du programme 180 « *Presse et médias* » : 363,3 millions d'euros en AE (autorisations d'engagement) et 362,3 millions d'euros en CP (crédits de paiement). Près de la moitié de ces financements concerne les aides à la presse (49 %), tandis que 41 % sont consacrés à l'Agence France-Presse (AFP) et 10 % aux radios locales. **Les aides à la diffusion diminuent de 3,6 millions d'euros en raison de la baisse des volumes de presse distribués tandis que les aides à la modernisation augmentent de 3,1 millions d'euros**.

Après la hausse de 7 % des **tarifs postaux** de décembre 2025 qui avait pris les éditeurs de cours, **une nouvelle forte hausse a été annoncée pour 2027**, cette fois différenciée : 8,5 % pour l' « urgent » et 5 % pour le « non-urgent ». Une enveloppe de 3 millions d'euros est cependant prévue au sein des aides à la diffusion pour couvrir cette augmentation dans les communes rurales dépourvues d'alternatives à La Poste. Elle ne couvrira pas la hausse dans les communes urbaines, fragilisant encore un peu plus le modèle économique de la presse imprimée. En revanche, l'aide à la **distribution** de la presse nationale au numéro reste stable, à **23,35 millions d'euros**.

Les crédits de paiement du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) passent quant à eux **de 18,5 millions d'euros à 21,5 millions d'euros**, dont 5 millions d'euros consacrés à l'accompagnement social des salariés des imprimeries de presse quotidienne. Après l'interruption du dépôt des demandes en juin 2025, le fonds a rouvert en juillet 2026, avec une sélection renforcée des projets.

Ainsi, conformément aux préconisations du rapporteur, **la part des aides à la modernisation progresse légèrement au sein du PLF 2027 par rapport au PLF 2026**, passant de 16,3 % à 18,1 %, tandis que la part des aides à la diffusion passe de 71 % à 69 %.

Par ailleurs, **les crédits consacrés à l'AFP augmentent de 0,3 million d'euros**, suivant la trajectoire prévue par son contrat d'objectifs et de moyens.

B. LA RÉFORME DES AIDES À LA PRESSE : OÙ EN EST-ON ?

1. Des réformes ciblées des aides en 2026

Depuis plusieurs années, le rapporteur plaide pour une **réforme des aides à la presse**, visant à leur donner un caractère plus efficace. Il s'agit de permettre la diffusion, sur tout le territoire, d'une presse pluraliste et de qualité, et de soutenir la transition vers le numérique. Dans ce domaine, quelques progrès ont été accomplis ou sont en voie de l'être :

- **l'aide à la distribution de la presse nationale au numéro** a été réformée par un décret du 13 mai 2026. Alors que le périmètre des éditeurs éligibles à l'aide antérieure se limitait à la PQN d'information politique générale , la presse non IPG est désormais également visée. Par ailleurs, l'aide antérieure était répartie en fonction du nombre d'exemplaires vendus, tandis que le nouveau dispositif est calculé en fonction des **coûts de distribution effectivement supportés par les éditeurs**. Cette méthode de calcul garantit une meilleure adéquation entre l'effort budgétaire de l'État et la charge financière réelle des entreprises éditrices ;

- à la suite d'une concertation en 2026 avec Culture presse, l'organisation représentante des marchands de presse spécialistes, **l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse** devrait également évoluer en 2027 pour soutenir davantage la rénovation des points de vente de presse spécialistes, qui favorise leur attractivité et ainsi la diffusion de la presse sur le territoire ;

- depuis 2026, la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) conduit une concertation visant à réformer et adapter le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) aux besoins de transformation de cette industrie. La réforme envisagée, qui pourrait entrer en vigueur en 2027, viserait à :

  - garantir un accès simplifié au fonds pour les petits éditeurs et agences de presse ;
  - concentrer le soutien public pour les éditeurs et agences de presse de grande taille sur les projets innovants et stratégiques ;
  - contribuer à l'adaptation des capacités industrielles et de production ;

- enfin une réforme de **l'aide au pluralisme** de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires (QFRP), concertée avec le secteur en 2026, sera pré-notifiée à la Commission européenne pour une entrée en vigueur en 2027. Cette réforme vise à soutenir davantage la production d'une information fiable et de qualité en corrélant directement le montant d'aide aux **dépenses éditoriales** des titres bénéficiaires.

2. Le contrat de modernisation de la distribution de la presse : des efforts de mutualisation impératifs à brève échéance

Face aux difficultés structurelles du secteur, les ministres de l'économie et de la culture ont confié en mai 2023 à l'inspection générale des finances (IGF) et à l'**inspection générale des affaires culturelles** (IGAC) une mission sur l'avenir de la distribution de la presse au numéro. La mission d'inspection a dressé un état général du marché de la distribution de la presse et de ses perspectives d'évolution et proposé des pistes de réorganisation de la filière, de l'impression du titre jusqu'à sa remise au lecteur. Une mission de concertation a ensuite été confiée à Sébastien Soriano par la ministre de la culture.

À la suite de ces travaux, après de nombreuses péripéties, **un contrat de modernisation de la distribution de la presse a enfin été signé le 20 juillet 2026** par la ministre de la culture et par le syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN), le syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), le syndicat de la presse hebdomadaire régionale (SPHR), la fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS), le groupe d'imprimerie de la presse quotidienne nationale Riccobono, le syndicat national des dépositaires de presse (SNDP) et Culture presse.

Afin de s'adapter à la diminution des volumes de presse imprimés et distribués, notamment de la presse quotidienne, les acteurs de la distribution s'engagent par ce contrat à **étudier les mutualisations possibles de leurs outils industriels jusqu'au 31 décembre 2029**. En contrepartie d'efforts de mutualisation consentis par les acteurs, le contrat prévoit un soutien renforcé de l'État visant à accompagner les restructurations des imprimeries de presse quotidienne à hauteur de 15 M€ d'une part, et à contribuer aux investissements nécessaires aux mutualisations industrielles à hauteur de 10 M€ par le biais du FSDP d'autre part (les deux enveloppes sur trois ans). Le rapporteur souligne **le caractère vital pour l'avenir de la presse de ces efforts de mutualisation**, en particulier entre la PQR et la PQN.

III. UN NOUVEAU BOULEVERSEMENT POUR LA PRESSE : L'ARRIVÉE DES RÉSUMÉS IA DE GOOGLE

Retardés de deux ans par le litige sur les droits voisins, les résumés « AI Overviews » de Google ont été lancés en France le 22 juillet 2026. **L'ensemble des représentants de la presse entendus par le rapporteur ont fait part de leur forte inquiétude sur les effets de cette évolution**. Dès août 2026, Mind Media estimait la baisse des visites de sites à 19 % sur un an. Les données certifiées de septembre confirment ces craintes : sur un panel de quarante marques de presse, **les sites perdent 22,9 % de leurs visites et les applications 9,4** %. Six marques perdent 40 % ou plus.

Certes, l'ACPM ne mesure pas la provenance des visites et juge impossible d'isoler l'effet propre d'AI Overviews. D'autres facteurs pèsent : une mise à jour antispam de Google en août, l'érosion antérieure des audiences, ainsi que les choix propres aux éditeurs. Par ailleurs, les aperçus visent surtout les contenus « froids » et pratiques, l'actualité chaude étant davantage épargnée. Cependant, l'Alliance de la presse d'information générale (APIG), qui représente près de 300 quotidiens, **a saisi l'Autorité de la concurrence le 11 août 2026 à l'encontre de ce déploiement imposé aux éditeurs**. Le principal risque à venir est l'arrivée de résumés IA dans Discover, première source du trafic Google des éditeurs. Ceux-ci misent désormais sur l'audience directe, notamment *via* les applications, et sur des licences avec les entreprises d'IA, à l'image du groupe Le Monde.

Afin de mieux objectiver l'effet de l'arrivée des AI Overviews, le rapporteur propose de :

- mettre en place une **mesure de la provenance du trafic** dans la certification d'audience afin de pouvoir mesurer l'effet des résumés IA et obtenir de Google les taux de clic vers les éditeurs sur les requêtes avec aperçu IA ;
- suivre les effets par type de contenu (actualité, contenus pratiques, magazines) ;
- anticiper l'extension à Discover.

* *

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 18 novembre 2026, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2027.

EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 18 NOVEMBRE 202

_____

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs à la presse. – Pour ce bilan annuel de la presse à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances (PLF), c'est une nouvelle fois un tableau assez sombre que je vais brosser, avec toutefois quelques touches plus lumineuses.

Encore une fois, les ventes et les recettes publicitaires reculent. Depuis vingt-cinq ans, le chiffre d'affaires de la presse a baissé de 47 % en euros courants. Les ventes ont encore baissé de quelques pour cent cette année. Au premier trimestre 2026, les recettes publicitaires ont diminué de 6 % par rapport au premier semestre 2025. La baisse de ces recettes est de près de 30 % depuis 2017.

Par ailleurs, depuis 2022, 12 % des magasins spécialisés dans la vente de presse ont disparu. Il y a désormais dans notre pays des zones rurales où il faut parcourir 15 à 20 kilomètres pour trouver un vendeur de journaux. La baisse des volumes met également en danger les imprimeurs, qui se retrouvent en surcapacité. J'ai ainsi évoqué, il y a deux semaines lors de l'audition de la ministre, la situation difficile de l'imprimerie Maury, qui assure 80 % des impressions de magazines en France.

Cette diminution des ventes et des ressources va-t-elle se poursuivre ? Sans doute, bien qu'à un rythme peut-être plus lent à l'avenir. Les éditeurs en sont à se féliciter d'un effondrement moins rapide.

Chacun sait que les GAFAM *(Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft)* étaient pour une large part déjà responsables de cette situation. En 2026, Google a de nouveau frappé un grand coup avec ses résumés d'intelligence artificielle (IA) disponibles depuis cette même année dans son moteur de recherche. L'effet a été quasi immédiat, avec une baisse des visites des sites de presse d'environ 23 % en septembre. Six marques perdent même 40 % ou plus. Cela ne s'arrête pas là, puisque Google est en train d'introduire ces résumés dans Discover, ce qui devrait encore en aggraver l'impact. L'Alliance de la presse d'information politique et générale (APIG) a d'ailleurs saisi l'Autorité de la concurrence à ce sujet.

Dernier élément négatif : une nouvelle hausse des tarifs postaux pour l'acheminement de la presse est prévue pour 2027. Je vous rappelle qu'en décembre dernier, La Poste avait décidé d'enfreindre le protocole triennal qu'elle avait signé avec l'État et les représentants de la presse en procédant à une hausse soudaine de 7 % de ses tarifs. Pour 2027, une nouvelle hausse vient d'être décidée.

Elle nous a été annoncée il y a quelques jours par la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Elle sera cette fois différenciée : plus 8,5 % pour l'urgent et plus 5 % pour le non-urgent.

Il s'agit d'un sujet d'inquiétude majeure pour la presse, car c'est l'un de ses principaux postes de dépenses, tandis que la réforme du portage, censée se substituer au postage, est loin d'être une réussite.

Dans ce contexte toujours bien morose et compte tenu des efforts budgétaires en cours, la stagnation des crédits prévus au sein du PLF 2027 fait presque figure de bonne nouvelle. Le PLF prévoit en effet des crédits du programme 180 « Presse et médias » quasi stables, à 363,3 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 362,3 millions d'euros en crédits de paiement (CP). Près de la moitié de ces financements concerne les aides à la presse. Une enveloppe de 3 millions d'euros est ainsi prévue au sein des aides à la diffusion pour couvrir l'augmentation des tarifs postaux dans les communes rurales dépourvues d'alternatives à La Poste, mais elle ne couvrira malheureusement pas la hausse dans les communes urbaines.

Il faut souligner que ces aides permettent tout de même à l'information de survivre dans notre pays, alors que dans beaucoup d'autres, l'absence de soutien public ou un soutien beaucoup moins fort aboutit à un effondrement encore plus radical. En Italie, en Europe de l'Est, aux États-Unis, au Canada, en Amérique du Sud, dans nombre de ces pays, la situation de la presse est pire que dans le nôtre.

En revanche, nous appelons depuis plusieurs années à une évolution de ces aides à la presse. De ce côté, il faut saluer quelques réformes en 2026. Elles permettent d'améliorer la pertinence économique du calcul des aides ou encore de soutenir davantage la rénovation des points de vente de presse spécialisés. Une réforme des aides au pluralisme est aussi en cours pour mieux prendre en compte la qualité journalistique des publications, ce qui va évidemment dans le bon sens.

Surtout, en 2026, après de nombreuses péripéties, un contrat de modernisation de la distribution de la presse a enfin été signé par la ministre de la culture et les représentants de la presse quotidienne nationale (PQN), de la presse quotidienne régionale (PQR), de la presse spécialisée, du groupe Ricobono, des dépositaires de presse et des maisons de la presse. Les acteurs s'engagent par ce contrat à étudier les mutualisations possibles de leurs outils industriels jusqu'au 31 décembre 2029.

En contrepartie des efforts de mutualisation, le contrat prévoit sur trois ans un soutien renforcé de l'État pour, d'une part, accompagner socialement les restructurations des imprimeries de presse quotidienne à hauteur de 15 millions d'euros et, d'autre part, contribuer aux investissements nécessaires aux mutualisations industrielles à hauteur de 10 millions d'euros par le biais du Fonds stratégique de développement de la presse.

Ce contrat n'est pas contraignant, mais ces efforts de mutualisation, en particulier entre la PQR et la PQN, ont un caractère vital pour l'avenir de la presse.

En attendant, tous les acteurs de la presse doivent jouer leur rôle pour préserver la presse papier, à laquelle le numérique ne peut pas encore se substituer, tant pour des raisons économiques qu'en raison des goûts des consommateurs, notamment en milieu rural.

À cet égard, je regrette ce qui s'est passé avec le nouvel hebdomadaire de programmes de télévision « Tout beau, tout news », lancé par Cyril Hanouna en octobre dernier, qui a été arrêté au bout de trois numéros. J'ai eu la confirmation, de la part des représentants des vendeurs de presse, qu'il y a eu une action délibérée, notamment à Paris, de la part des kiosquiers, pour ne pas le présenter au public. Cela me semble inadmissible au moment où la presse souffre. Boycotter une nouvelle publication me paraît particulièrement contre-productif.

En tout état de cause, ces réformes de l'existant ne suffiront pas. Le fameux « temps de cerveau disponible » est désormais sursollicité par le numérique sous toutes ses formes, et la presse a bien du mal à s'y faire une place, à part quelques grands médias qui ont pris le tournant et ont la chance de pouvoir négocier avec Google. Le modèle économique des médias numériques reste fragile. La croissance publicitaire bénéficie d'abord à Google, aux réseaux sociaux, aux plateformes de vidéo à la demande, ne laissant que des miettes à la presse. Les citoyens ne sont pas prêts à multiplier leurs abonnements payants, alors qu'ils doivent déjà régler la facture de Canal+, Netflix, Disney ou Prime.

Les droits voisins offrent en revanche de meilleures perspectives avec l'adoption de la proposition de loi de Balanant. Je rappelle que nous nous retrouverons demain matin dans l'hémicycle pour voter les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP), qui a été favorable puisque le texte du Sénat a été voté à l'unanimité lors de cette réunion.

En attendant l'application du nouveau dispositif, deux impératifs s'imposent : l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) doit pleinement assumer son nouveau rôle ; or le PLF 2027 ne prévoit que deux emplois supplémentaires, quand l'organisme estime qu'il en faut 30. L'Autorité de la concurrence doit maintenir la pression sur Google et Meta, en parallèle de la montée en puissance de l'Arcom, pour que ces entreprises renouvellent leurs accords avec la presse en 2027 et s'acquittent dès maintenant des droits voisins dont elles sont redevables.

Par ailleurs, il est nécessaire que les aides à la presse soient davantage orientées vers la transition numérique, même si la DGMIC insiste sur la complexité technique de cette transition dans un contexte où le papier garde une grande importance économique et sociale.

L'APIG elle-même reconnaît qu'il y a un problème de neutralité des aides entre numérique et papier. C'est donc un chantier auquel nous n'échapperons pas.

Enfin, nous aurons à examiner prochainement le projet de loi sur le fléchage de la publicité vers la presse que le Gouvernement souhaite faire adopter d'ici à la fin février. Ce texte peut représenter une opportunité pour améliorer le financement de l'information, mais il restera à en définir le bon périmètre, afin de ne pas enlever aux uns ce qui sera fléché vers les autres.

Un mot pour finir sur l'AFP, l'Agence France-Presse, qui voit sa subvention augmenter de 300 000 euros, s'élevant désormais à 147,5 millions d'euros au sein du PLF 2027, conformément à son contrat d'objectifs et de moyens. Une réforme difficile de cet opérateur majeur a été menée à bien cette année, avec un plan d'économies prévoyant notamment une évolution du statut des expatriés. Malgré quelques remous inévitables dans cette grande maison, l'AFP finit ainsi de rembourser sa dette et peut chercher de nouvelles sources de croissance et de financement plus sereinement. Toutefois, pour l'AFP également, le sujet majeur reste la relation avec les plateformes, avec notamment la question des droits voisins. Sans surprise, l'AFP demande aussi que ces plateformes fassent la transparence sur les données qu'elles utilisent pour entraîner l'IA, afin de disposer d'un mécanisme permanent de négociation avec les géants du numérique.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'ensemble de nos budgets, la stabilité des crédits consacrés à la presse doit être appréciée à sa juste valeur. Même le Fonds de soutien à l'expression radiophonique sera doté en 2027 d'un montant identique à celui de la loi de finances de 2026, c'est-à-dire 35,3 millions d'euros, loin de la coupe sombre que le Gouvernement avait tenté d'imposer l'année dernière.

Dès lors, je suis conduit à vous proposer de donner un avis favorable au programme 180.

Mme Sylvie Robert. – Je remercie monsieur le rapporteur, qui a toujours une expertise très fine sur ce sujet qu'il connaît bien et qui termine son propos en disant : « Je suis conduit à donner un avis favorable à ce budget ».

Je comprends la formule. Elle est très intéressante, car il nous a parlé d'un contexte morose, il nous a dit que la réforme de l'existant ne suffirait pas, il nous a rappelé que le problème des plateformes était un sujet qui n'avait pas été anticipé, etc. Les propos liminaires que je vous ai exposés tout à l'heure sur le rapport de notre collègue Laure Darcos s'appliquent évidemment à celui-ci. Depuis dix ans, le Gouvernement n'a ni anticipé ni, finalement, alors qu'il y a eu les États généraux de l'information (EGI), présenté un projet de loi qui aurait pu porter une vision stratégique globale et transversale sur l'ensemble de ce secteur.

Aujourd'hui, regardez dans quel état se trouve la PQR ! Regardez ce qui se passe chez vous. Vous avez vu les vagues de licenciements dans un certain nombre de territoires. Globalement, la presse ne va pas bien, nous le savons, et je ne vais pas vous en donner les raisons : notre rapporteur les a fort justement rappelées.

Nous pourrions nous dire : oui, stabilité, augmentation pour l'AFP ? C'est vrai, pour le coup. Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique, vous vous en souvenez, c'était notre combat collectif l'année dernière, et nous l'avons maintenu. Cette année, nous serons donc conduits à donner un avis défavorable à ce budget pour une raison très simple : d'abord, politiquement, nous aurions pu anticiper : nous aurions pu à un moment estimer que la réforme des aides à la presse était indispensable. Rien n'a été fait !

À côté de cela — et je terminerai par là —, nous avons un texte qui arrive sur le fléchage publicitaire. C'est la meilleure preuve que ce gouvernement, ne sachant comment faire, déclare sur la presse d'information politique et générale (IPG) : nous allons faire ce texte qui va flécher les publicités pour essayer de lui redonner un peu d'air, au détriment d'autres acteurs.

Pour ma part, je vais déposer un amendement pour interpeller le Gouvernement, comme l'ont fait d'ailleurs trois députés à l'Assemblée nationale, issus de trois familles politiques différentes — puisqu'il y avait M. Juvin, M. Aubert et un troisième collègue —, et pour élargir le périmètre de ce dispositif. Cela n'est pas satisfaisant, car cela se fait au détriment des chaînes. Personne ne sera vraiment satisfait.

Voilà le résultat d'une politique qui n'a pas été anticipée ni envisagée, à un moment, dans toutes ses dimensions stratégiques. Pour toutes ces raisons, même si le budget est stable, nous ne suivrons pas l'avis du rapporteur.

M. Laurent Lafon. – Je voudrais saluer notre rapporteur, son travail très rigoureux, comme chaque année, ainsi que sa connaissance du secteur.

Ce qui arrive à la presse est assez terrible, en réalité. Depuis quelques années, il y a eu une double révolution technologique. La première a été celle du numérique, qui a eu des conséquences très lourdes et a obligé la presse à investir massivement pour se doter d'outils numériques, tout en obligeant aussi le législateur à réagir. Nous l'avons fait à travers les droits voisins, qui seront définitivement entérinés demain avec l'adoption de la proposition de loi sur le numérique.

Cette première évolution technologique est à peine absorbée, et produit encore des effets lourds pour la presse, qu'advient déjà la deuxième révolution technologique avec celle de l'IA, qui a sans doute des conséquences encore plus lourdes.

Nous le voyons à travers l'exemple que vous avez cité de Google Overview, où la synthèse des articles de presse relègue au deuxième rang, voire à un énième rang, les articles de presse eux-mêmes, les rendant très peu visibles, de sorte que tout l'effort réalisé par la presse pour investir dans des sites est mis à mal par l'apparition de l'IA.

Nous avons donc un secteur en grande difficulté, ce qui se traduit concrètement par des difficultés financières. Le rapporteur l'a fort bien dit. Avec Sylvie Robert et Agnès Evren, dans un rapport produit au mois de juillet, nous avons montré que la presse joue un rôle essentiel, dans une démocratie, et insisté sur la question du financement de l'information. Chaque année, il faut en effet trouver un peu moins de 3 milliards d'euros pour financer l'information, qui passe évidemment par les médias, l'audiovisuel également, mais essentiellement par la presse.

La question du financement de la presse se pose à tel point que nous avons réfléchi à l'idée de proposer des amendements au PLF. Nous en avons discuté en toute transparence avec notre rapporteur. Il y a le projet de loi du Gouvernement. On peut s'interroger sur le calendrier, effectivement. Compte tenu des quelques semaines encore de séance parlementaire, ce texte arrivera-t-il au bout ? J'ai des doutes, mais il n'empêche qu'il est tout de même inscrit, donc il faut en tenir compte.

Surtout, ce que nous voyons, c'est la complexité du sujet dès lors que l'on essaie de modifier une pierre dans l'édifice. La piste de la recette publicitaire et de son orientation vers les acteurs traditionnels est sans doute une bonne piste, mais encore faut-il trouver un équilibre et faire en sorte que ces ressources publicitaires bénéficient à tous ceux qui produisent de l'information. La presse IPG est évidemment un producteur important d'information, mais ce n'est pas le seul. Il faut donc que nous parvenions à trouver un juste équilibre au bénéfice de chacun. Honnêtement, nous n'avons pas encore la solution à ce jour.

Je comprends parfaitement la position du rapporteur. Je comprends aussi que, dans un contexte défavorable, nous puissions émettre un avis favorable aux crédits du PLF. Bien sûr, le groupe UC soutiendra l'avis favorable du rapporteur.

M. Max Brisson. – Pour ma part, je pourrais être d'accord avec ce qu'a dit Sylvie Robert sur le fond. Sur la forme, je ne suis certes pas suspect de soutenir le Gouvernement, mais enfin, il n'est pas responsable de tous les vols de sauterelles sur les champs de blé ! L'effondrement de la presse écrite est un phénomène mondial. Les mutations sont mondiales.

En revanche, nous pourrions être d'accord, en dehors de la forme, sur le fait que tout ce que les États généraux de l'information ont pu produire n'ait pas été la source d'une grande loi qui aurait permis de commencer à explorer un nouveau partage de la valeur.

Nous pourrions être aussi d'accord sur le fait que, pour notre démocratie, il est nécessaire de protéger celles et ceux qui produisent de l'information de confiance – pour reprendre l'expression que Cédric Vial utilise souvent –, et que c'est un enjeu démocratique majeur.

Après, profiter de cette situation pour mettre le Gouvernement sur le banc des accusés participe de la politique politicienne ; nous en faisons tous, mais cela n'est peut-être pas à la hauteur de l'ampleur de la crise. Je suis d'accord avec notre rapporteur.

Finalement, ce que le rapporteur nous dit, c'est qu'il faut prendre acte du fait que, dans ce budget, le maintien d'un système à bout de souffle est quand même nécessaire et qu'il faut l'accepter. Il est vrai que ce système construit après la Seconde Guerre mondiale, profondément paritaire – nous l'évoquions tout à l'heure en aparté avec Laurent Lafon –, ne permet plus aujourd'hui d'aborder sereinement le partage de la valeur, qui est au cœur du sujet. Il faudra donc être innovant.

Ce système est aussi très conservateur, et il faut que ses acteurs acceptent que nous entrions dans un nouveau système où ce qui a pu exister n'existera plus, et qu'il y aura des bascules considérables, douloureuses. L'enjeu démocratique est bien celui de conserver une capacité de production d'une information dont les vecteurs de diffusion seront totalement différents de ceux que nous avons connus.

Nous sommes donc face à un sujet pour lequel nous pouvons en effet regretter que deux quinquennats successifs ne l'aient pas abordé avec l'ampleur nécessaire. Toutefois, comme l'a dit Laurent Lafon, les acteurs du système ont aussi à regarder les choses en face, parce qu'ils n'ont peut-être pas non plus tous été à la hauteur du sujet.

Voilà pourquoi maintenir les aides d'un système à bout de souffle, après l'avoir dénoncé, est l'excellente conclusion de notre rapporteur !

M. Didier Rambaud. – Monsieur le rapporteur, vous avez raison de rappeler que l'examen des crédits relatifs à la presse intervient dans un contexte très particulier de fragilisation de ce secteur. Entre 2004 et 2024, le chiffre d'affaires a été quasiment divisé par deux. Chacun d'entre nous observe que, depuis plusieurs années, les ventes au numéro diminuent de façon préoccupante. Nous en sommes témoins. Je prends chaque mardi matin le TGV. Il y a une dizaine d'années, dans la voiture, nous étions plusieurs à consulter un journal quotidien. Hier matin, j'ai fait le test : j'étais sans doute le seul à lire un journal papier. À travers cela, nous voyons bien cette évolution.

Dans ce contexte, avec près de 178 millions d'euros en CP, nous observons une quasi-stabilité des aides directes à la presse, ce que nous pouvons saluer, même si elles peuvent demeurer insuffisantes au regard des difficultés rencontrées par ce secteur.

Portons un regard particulier sur le Fonds stratégique pour le développement de la presse qui, lui, augmente de plus de 3 millions d'euros. Rappelons que ce fonds est un outil indispensable au soutien de la transformation numérique et industrielle du secteur.

Enfin, je salue la stabilisation des crédits alloués au Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale – vous en avez parlé. Plus de 700 radios associatives locales sont concernées, dont une centaine dans les outre-mer. L'an dernier, nous avions tous été très nombreux à être alertés sur la menace pour la survie de ces radios qu'aurait représentée une division par deux de ce budget. Nous pouvons donc nous réjouir cette année : la stabilisation de ces crédits pour ce fonds est une bonne nouvelle.

Mme Antoinette Guhl. – Effectivement, le contexte est très dur et très défavorable à la presse aujourd'hui. Nous voyons trois principaux enjeux : la baisse des recettes publicitaires, la baisse du lectorat — chacun ici en a parlé — et puis bien sûr ce choc avec l'IA qui vient piller les contenus et s'accaparer la valeur.

Ce n'est pas n'importe quel secteur qui est dans cette grande difficulté, c'est le secteur de la presse, c'est-à-dire un secteur absolument indispensable à notre démocratie, pour en être effectivement l'un des contre-pouvoirs.

Face à ce constat, que se passe-t-il ? Les aides à la presse baissent encore. Nous pouvons le dire ainsi. Tout le monde dit bien sûr : « Nous sommes quasiment à la stabilité », mais face au constat que nous venons de voir, qui est absolument catastrophique pour la presse, nous ne devrions pas avoir des aides à la presse qui baissent encore de quelque 11 % depuis 2023. Le Gouvernement présente cette baisse comme étant mécanique. Que dit-il ? Moins d'exemplaires, donc moins d'aides. Or c'est précisément quand le lectorat recule que l'État doit être davantage présent. Indexer l'aide sur le déclin, c'est accompagner le déclin. Nous devrions donc, en réalité, aider davantage.

Nous connaissons les causes de cette crise. Les recettes publicitaires de la presse ont chuté de 20 % depuis 2019 et la baisse devrait atteindre un tiers d'ici 2030. La valeur est captée par les grandes plateformes, tout le monde le sait. Désormais, l'IA générative se sert dans les contenus des éditeurs et leur fait concurrence. Quelques grands titres peuvent négocier avec les entreprises d'IA — Le Monde l'a fait avec OpenAI —, mais la presse locale, les petits titres, les quotidiens fragiles, eux, n'en ont pas les moyens et c'est à l'État de garantir leur rémunération.

Bref, vous le savez, nous voyons que tout cela va mal et que, malgré cette crise de l'information que le Gouvernement décrit dans ses documents budgétaires, nous n'avons pas du tout de solution dans ce budget. Nous ne voterons pas pour un budget qui ne finance pas la crise que vit actuellement la presse.

M. Jérémy Bacchi. – Il y a deux manières d'appréhender ces crédits alloués à la presse. Première manière, vous l'avez justement exposé : se féliciter, dans un contexte d'austérité budgétaire généralisée, du quasi-maintien de ces crédits et considérer que c'est une bonne nouvelle.

La seconde manière de voir les choses consiste à rappeler que la presse revêt un enjeu fondamental pour notre démocratie. Compte tenu de la situation dans laquelle se trouvent la presse, le pluralisme et la distribution, le simple maintien de ces crédits ne fait, de mon point de vue, qu'accentuer la crise qui traverse le secteur. Max Brisson parlait tout à l'heure d'un système à bout de souffle ; je me demande si, pour certains maillons de la filière, nous ne sommes pas d'ores et déjà dans une asphyxie profonde.

Je prendrai un exemple local : les difficultés que rencontrent aujourd'hui nombre de dépositaires de presse, dont les contrats ont été dénoncés avec effet au 28 novembre. Dans plusieurs départements — le Var, les Bouches-du-Rhône ou encore le Rhône —, nous courons le risque de voir s'interrompre toute distribution de la presse à compter du 29 novembre.

L'enjeu réside dans la reventilation des 22 millions d'euros de crédits alloués aux éditeurs, destinés à compenser les surcoûts de la distribution, notamment liés au travail de nuit ou à la hausse des prix des carburants. Ces surcoûts sont en réalité supportés par les dépositaires, alors que les aides sont aujourd'hui captées exclusivement par les éditeurs, sans redistribution vers ces professionnels de terrain. Cette situation engendre de très graves difficultés.

Ainsi, même si le montant global de 22 millions d'euros n'est pas contesté, c'est la clé de répartition qui pose problème et suscite sur le terrain des blocages opérationnels susceptibles d'entraîner des conséquences dramatiques dans les jours à venir. Lors d'une année marquée par des élections présidentielle et législative, une telle situation serait, dans des départements comme les nôtres, particulièrement préjudiciable.

Nous ne suivrons donc pas, nous non plus, l'avis du rapporteur, pour les raisons que je viens d'exposer.

Mme Catherine Morin-Desailly. – Il s'agit d'une courte remarque pour dire qu'en effet, comme l'a dit Max Brisson, la crise que traverse la presse n'est pas, hélas, propre à la France. C'est la raison pour laquelle il y a, bien sûr, ces crédits sur lesquels il faut se mobiliser, mais il faut aussi pouvoir agir le plus possible au niveau où est régulé le secteur dont dépend l'écosystème aujourd'hui : c'est celui, vous le savez, des plateformes qui ont complètement bouleversé les modèles économiques. De plus, avec les nouvelles innovations, comme l'a dit Laurent Lafon, l'irruption de l'IA en rajoute encore une couche.

Ce n'est pas pour rien que la Commission européenne a produit un texte qui s'appelle « Le bouclier démocratique ». J'ai eu l'occasion, avec mon collègue Didier Marie, d'étudier ce texte et de formuler quelques propositions que j'aurai le plaisir de partager au niveau de notre commission.

Ce bouclier démocratique, qui concerne bien sûr la presse et qui prend en compte les menaces pesant aujourd'hui sur celle-ci – liées aussi à la désinformation, aux ingérences étrangères, à tous les méfaits que vous connaissez, aux menaces à l'encontre du journalisme indépendant –, est amené à se décliner dans le cadre financier pluriannuel en cours de discussion au niveau européen.

Il faut que nous nous mobilisions aussi pour ce cadre financier pluriannuel, Agora Union européenne. Pourquoi ? Parce qu'il est menacé d'être diminué de 30 %. Il est affiché pour la période 2028 à 2030 à 8,6 milliards d'euros, et la présidence irlandaise propose une baisse de 30 %, ce qui serait terrible, parce que cela amputerait aussi les budgets dédiés aux industries culturelles – cela concerne donc le rapport précédent –, aux médias audiovisuels et, bien entendu, à la presse.

Je voulais donc attirer l'attention sur le fait que nous devons aussi nous mobiliser sur l'application stricte de la régulation européenne des plateformes et, en plus, sur le cadre financier pluriannuel.

M. Cédric Vial. – Je voudrais revenir sur ce qui a été dit, notamment par mes collègues Max Brisson et Laurent Lafon. Je partage presque entièrement les diagnostics qui ont été posés et soutiens les travaux du rapporteur.

Nous sommes face à une situation que nous subissons en raison d'une absence de réaction ou de prévision, notamment de la part du Gouvernement. Ce n'est pas faute de l'avoir alerté sur ce modèle en fin de course, qu'il faut réinventer.

Il y a des mutations profondes — cela ne date pas d'aujourd'hui —, des révolutions auxquelles nous faisons face avec le numérique et l'IA. Or, aujourd'hui, nous continuons à travailler sur un modèle en voie d'effondrement, à poser des étais plutôt que d'essayer de reconstruire un modèle qui permette à la presse de se projeter dans le monde de demain.

Philippe Séguin, dont certains ici savent que je suis assez proche idéologiquement, avait eu cette phrase, pourtant ancienne : « Notre politique a vieilli parce que le monde a changé. » Quand on refuse de voir le changement du monde et que l'on n'est pas capable d'y adapter notre politique, on ne fait plus de la politique, on fait du rafistolage. Je ne veux pas dire que nous ne faisons que cela, mais nous manquons tout de même de vision.

Il y a une attrition du marché de la presse et du marché publicitaire. C'est vrai, mais cela ne l'est pas en valeur absolue : le secteur de la publicité numérique représente 12 milliards d'euros, alors qu'il était à zéro milliard il y a quinze ans. La publicité n'a jamais été aussi importante en volume, mais elle échappe aujourd'hui à la presse en raison de changements d'usage et d'évolutions technologiques.

Des changements d'usages, d'abord, parce qu'effectivement, on lit de moins en moins la presse papier, et le passage au numérique n'est pas toujours évident. Aujourd'hui, il est plus facile de lire un résumé sur Google de toute la presse plutôt que d'acheter l'ensemble des titres et de les lire soi-même. C'est une évolution des pratiques. La publicité va là où vont les lecteurs.

Deuxièmement, il y a des évolutions technologiques. Aujourd'hui, grâce aux algorithmes et à la technologie, on est capable non seulement de faire la publicité d'un produit, mais d'orienter vers le site internet et de susciter directement l'acte d'achat. Il faut aller vers ces révolutions. Or, la presse accuse aujourd'hui un retard, et il n'y a, de surcroît, pas de partage de la valeur.

Les médias qui produisent de l'information – et nous avons besoin de médias qui produisent de l'information de qualité, avec des journalistes et avec une éthique –, ces médias, comme l'a indiqué une étude parue au printemps, représentaient, en 2012, 8,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Aujourd'hui, nous en sommes à 6,2 milliards d'euros et nous serons à 5 milliards en 2030 si nous ne faisons rien. Les médias feront des arbitrages parce qu'ils n'auront plus les moyens de produire une information de qualité. Ce sont aujourd'hui les réseaux sociaux qui informent les citoyens avant la presse, avant la radio et avant la télévision. C'était le cas pour les jeunes depuis longtemps ; c'est, depuis le début de l'année, une réalité pour l'ensemble de la population.

Il faut que nous adaptions notre modèle. À ceux qui considèrent qu'aujourd'hui il n'y a pas de solution dans ce budget, je n'ai pas de certitude sur l'issue, mais je proposerai un amendement, notamment pour adapter un modèle de financement de la presse et de ceux qui produisent l'information en s'appuyant sur ceux qui l'utilisent, c'est-à-dire effectivement les plateformes numériques, les réseaux sociaux – qui ne contribuent pas à la production de la presse – et probablement l'IA. Il faut que nous allions vers ce modèle-là.

Il existe un financement de la presse. Nous avons besoin, et les réseaux sociaux ont besoin, d'une presse de qualité, de médias d'information de qualité. Or, pour la financer, il faut qu'ils y contribuent. On parlait de la musique tout à l'heure ou du cinéma : c'est un modèle qui doit également être vertueux. Ceux qui en profitent doivent contribuer à la production de la presse. Je proposerai donc un amendement en première partie, avec une issue incertaine, mais j'encourage tous ceux qui cherchent des solutions à le soutenir.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis. – Effectivement, il faut aussi que nous réfléchissions au niveau européen parce qu'aujourd'hui, avec les réseaux et les grandes plateformes, nous savons très bien que nous ne pourrons pas régler notre problème tout seuls.

La deuxième chose est que j'aurais bien voulu qu'il y ait une loi à la sortie des États généraux de l'information. Le problème, c'est que lorsque l'on change de ministre tous les six mois, il est un peu compliqué de pouvoir bâtir quelque chose. Nous le voyons bien aussi au niveau de la proposition de loi de Laurent Lafon sur l'audiovisuel public : nous constatons bien qu'aujourd'hui, il y a un manque de continuité et de lisibilité.

Nous verrons ce que les prochains mois nous réserveront. Peut-être pourrons-nous travailler de manière plus sereine, avec des objectifs un peu plus précis.

En tout cas, je voudrais vous remercier, ceux qui vont approuver mon rapport comme ceux qui ne le vont pas, parce qu'ils ont tout de même partagé en grande partie le contenu de mon rapport.

* *

La commission émet un avis défavorable à l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et Médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2027.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

MARDI 20 OCTOBRE 2026

- *Culture Presse :* **MM. Nicolas LAUGIER**, vice-président, et **Philippe DI MARZIO**, directeur général.

MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

- *Alliance de la presse d'information générale (AGIP) :* **MM. Marc FEUILLÉE**, président et directeur général du groupe Le Figaro, et **Vianney BAUDEU**, responsable du Pôle juridique et Affaires institutionnelles.

JEUDI 22 OCTOBRE 2026

- *France Messagerie :* **MM. Éric MATTON**, directeur général, et **Thomas LIÉBEL**, directeur financier.

LUNDI 26 OCTOBRE 2026

- *Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS) :* **M. Jean-Christophe RAVEAU**, président-directeur général et directeur de la publication, et **Mme Catherine CHAGNIOT**, directrice générale.

- *Messageries lyonnaises de presse (MLP) :* **MM. Philippe SEBAN**, président, et **José FERREIRA**, vice-président.

- *Agence France-Presse (AFP) :* **M. Fabrice FRIES**, président-directeur général.

MARDI 27 OCTOBRE 2026

- *Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM) :* **M. François CLAVERIE**, président, et **Mme Cécile DURAND-GIRARD**, directrice générale.

MARDI 3 NOVEMBRE 2026

- *Direction générale des médias et des industries culturelles (DGIMC) - ministère de la culture :* **Mme Florence PHILIBERT**, directrice générale des médias et des industries culturelles, **MM. Sébastien BAKHOUCHE**, chef de service, adjoint à la directrice générale, et **Ludovic BERTHELOT**, chef du service des médias.

ANNEXE

Audition de Mme Catherine Pégard, ministre de la culture

MARDI 3 NOVEMBRE 2026

_____

M. Pierre-Antoine Levi, président. – Nous accueillons aujourd'hui Catherine Pégard, ministre de la culture, pour notre traditionnelle audition budgétaire d'automne.

Madame la ministre, vos secteurs de compétence, très variés, affrontent des bouleversements majeurs et suscitent de fortes attentes.

Dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2027, vos deux missions budgétaires bénéficient de 4,4 milliards d'euros de crédits, en baisse d'environ 2 %. S'y ajoutent les concours à l'audiovisuel public, en baisse de 1,2 % avec 3,8 milliards d'euros.

Nous mesurons la contrainte qui pèse sur nos finances publiques. Mais gouverner, c'est choisir, et la culture ne saurait devenir, année après année, la variable d'ajustement.

Je commencerai par le patrimoine. L'inflexion brutale du financement des monuments historiques, amorcée par la loi de finances pour 2026, est aujourd'hui confirmée : les crédits du patrimoine monumental connaîtront une nouvelle baisse de 8 % en 2027, soit un recul d'un tiers par rapport à 2025.

Cette chute vertigineuse nous inquiète profondément, et nous ne sommes pas les seuls : en juin dernier, la Cour des comptes a pointé l'« impasse de financement » des chantiers patrimoniaux de l'État. En juillet, notre commission a proposé, dans le rapport d'information de Nathalie Delattre, d'Else Joseph et de Paulette Matray, vingt-quatre mesures pour refonder la gestion des monuments autour de leur usage et de leur entretien. Nous attendons du Gouvernement une trajectoire, et non le report des chantiers.

Face à cette équation insoluble, quelle priorisation et quels modèles de financement entendez-vous développer pour préserver notre patrimoine bâti, sans sacrifier celui des territoires aux grands chantiers franciliens ? Le Sénat, qui assure la représentation des collectivités territoriales, ne saurait s'y résigner.

J'en viens au livre et aux industries culturelles. Leurs crédits augmentent de 2,8 % par rapport à 2026. Mais sur trois ans, ils reculent de plus de 2,5 %.

Si le Centre national du livre (CNL) voit ses ressources stabilisées, le soutien global au livre reste proportionnellement faible au sein des industries culturelles. Quant à la Bibliothèque nationale de France (BNF), elle absorbera l'essentiel de la hausse en 2027, mais se heurtera bientôt à un mur d'investissement.

Autre sujet de préoccupation : le Centre national de la musique (CNM). Bien que relevé, le plafonnement de ses taxes persiste, malgré la levée préconisée par nos collègues Annick Billon et Béatrice Gosselin dans leur rapport d'information du printemps dernier. Cet outil, que le Parlement a voulu au service de la musique, ne doit pas se transformer en recette supplémentaire pour l'État.

Quant au cinéma, il connaît une excellente fréquentation en 2026. Pourtant, beaucoup estiment que la hausse du taux de TVA de Canal+ met toute la filière en danger. Il serait paradoxal de fragiliser ceux qui financent la création au moment même où le public retrouve le chemin des salles.

S'agissant de la presse, ensuite : si ses crédits seront stables après la diminution de l'an dernier, le secteur n'en poursuit pas moins son effondrement. Comme ailleurs, les ravages de l'intelligence artificielle (IA) s'y font sentir, notamment depuis l'arrivée en France, en juillet dernier, des « résumés IA » de Google. Maintenir des crédits ne suffit pas à protéger un modèle économique ébranlé : ce pilier démocratique ne peut rester fragilisé à la veille des grandes échéances électorales.

J'évoquerai maintenant la création artistique. Après la bascule de l'an dernier, le secteur reste affecté par la baisse des budgets publics. L'Observatoire des politiques culturelles relève l'installation d'un « état de financement détérioré » : près de la moitié des collectivités territoriales ont diminué leur budget culturel entre 2025 et 2026.

Cette situation budgétaire sans précédent fragilise le modèle des financements croisés, au fondement de nombreux dispositifs de soutien à la création. L'État ne peut se désengager au moment où les collectivités, ses partenaires indispensables, atteignent leurs limites. C'est pourquoi nous attendons un bilan des plans Mieux produire, mieux diffuser et Culture et ruralité.

Concernant la démocratisation culturelle, l'année 2026 est marquée par la première exécution en année pleine de la réforme de la part individuelle du pass Culture. Nous attendons un premier bilan de la réforme sur les pratiques des jeunes, ainsi qu'un éclairage sur les économies constatées et attendues, alors que les crédits de la part individuelle diminueront encore en 2027.

Enfin, les concours à l'audiovisuel public représentent près de 47 % des crédits relevant de votre ministère. France Télévisions voit sa dotation diminuer de 47 millions d'euros, soit un effort d'économies évalué à 90 millions d'euros, compte tenu de l'augmentation des charges et de l'évolution du marché publicitaire.

Faute de cap stratégique clair et de réformes structurelles, nous craignons que l'ajustement ne porte principalement sur les programmes et sur la création, dont France Télévisions est un financeur essentiel.

Cette inquiétude est d'autant plus vive que les entreprises ne disposent toujours pas de contrats d'objectifs et de moyens. Ces atermoiements sont difficilement compréhensibles. Dans la lignée de la proposition de loi de Laurent Lafon adoptée par le Sénat, ces contrats devraient traduire une vision cohérente de l'audiovisuel public, et donc être examinés conjointement, au moins pour France Télévisions, Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Réformer l'audiovisuel public ne se résume pas à ajuster sa trajectoire financière : tout cela trahit, hélas, une occasion manquée. Aussi, comment le Gouvernement entend-il accompagner la transformation de ce secteur, afin de limiter les conséquences économiques et culturelles des ajustements budgétaires ?

Voilà, madame la ministre, quelques-uns des nombreux sujets sur lesquels nous attendons vos réponses. Lors de l'examen du budget par le Sénat, notre commission veillera à ce que la culture ne soit pas la grande oubliée des arbitrages.

Après votre intervention liminaire, nos rapporteurs pour avis vous interrogeront plus précisément sur chacun de ces sujets, puis les collègues qui le souhaiteront.

Mme Catherine Pégard, ministre de la culture. – Ce moment est singulier où les crises, l'incertitude, l'inquiétude et la violence qu'elles engendrent viennent obérer le dialogue que nous devrions partager plus sereinement sur notre politique culturelle. Nous pourrions faire comme si la réalité n'existait pas et différer la réflexion que nous devons engager sur nos priorités. Mais ce que nous vivons depuis quelques semaines nous convainc de ne pas juger subalterne la culture dans les débats sur la société de demain.

En ces temps instables, notre responsabilité est de préparer l'avenir sans rien céder de nos convictions, qui font l'exception culturelle française, cette fierté légitime reconnue, voire enviée, dans le monde entier. C'est la position que je veux défendre devant vous et que ce budget doit permettre de tenir.

Le projet que je vous présente a été construit avec le Premier ministre sur cette conviction, et nourri de nos échanges constants et concrets avec les élus et avec ceux qui font la culture de notre pays. Il vise à apporter des réponses justes à de justes inquiétudes. Dans un contexte difficile pour les finances publiques, il repose sur un principe simple : préserver les priorités de la politique culturelle pour l'avenir, autrement dit choisir aujourd'hui pour ne pas subir davantage demain.

Nous sommes, comme tous les ministères, tributaires des contraintes qui pèsent sur nous. Il faut le dire avec sincérité et l'accepter avec lucidité, sans oublier l'essentiel : la culture n'est pas réductible à des tableaux Excel. Comme je m'y suis engagée, je continuerai donc de travailler, au cas par cas, avec celles et ceux qui connaîtront les conséquences des baisses de crédits, pour ne pas briser le dynamisme de notre offre culturelle ni entamer l'image et l'influence culturelle de la France dans le monde.

Le budget du ministère de la culture s'élèvera en 2027 à 4,39 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 4,36 milliards d'euros en crédits de paiement. Il s'agit d'un budget quasiment stable : par rapport au budget exécuté en 2026, la baisse n'est que de 0,6 %. Cette relative stabilité ne repose toutefois ni sur une réduction uniforme des moyens, ni sur la reconduction à l'identique de l'ensemble des dépenses.

Elle se fonde sur des choix et des priorités : préserver les missions essentielles, investir là où cela est nécessaire, accompagner les transformations et demander à chacun de prendre sa part dans l'effort collectif.

J'ai entendu et lu les prises de position plus ou moins objectives, les communiqués plus ou moins honnêtes, qui s'alarment souvent à l'emporte-pièce, comme si crier avant même d'avoir discuté pouvait conjurer les problèmes. Pour ma part, je considère que c'est dans le dialogue que nous les affronterons.

Il convient de remettre les choses en perspective : depuis 2017, hors masse salariale, les crédits budgétaires du ministère ont progressé de 23 %. Je sais que, pour beaucoup, seul le présent compte, mais il faut mesurer ce que cette progression historique sur dix ans a rendu possible.

Cette progression a permis de renforcer l'action culturelle dans les territoires, de préserver et de faire rayonner le patrimoine et les grands établissements nationaux, de mener une politique à destination des jeunes, aujourd'hui essentielle comme alternative aux écrans, d'autant plus quand les repères se diluent. Comment ne pas voir que l'éducation culturelle ne saurait être dissociée de l'éducation nationale ?

Rendre accessible la culture au plus grand nombre reste la ligne directrice, avec la volonté d'en faire un atout de la France dans le monde. « Il est évident », disait Malraux dans son premier discours sur le budget des affaires culturelles en 1959, « que la France ne peut jouer son rôle dans le monde que si elle le joue en France même. »

Pour cela, je présenterai ce budget autour de quatre axes.

Le premier est la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine. Les Français y sont de plus en plus sensibles, comme nous l'a montré encore, il y a quelques semaines, l'émotion suscitée par l'effondrement du beffroi de la mairie de Limoges. Le patrimoine dessine comme nulle part ailleurs notre maillage territorial culturel. Il est le premier contact avec la culture, à portée de regard, indissociable de notre vie quotidienne.

Les crédits qui lui sont consacrés représentent 1,1 milliard d'euros. Ils permettent de poursuivre les travaux d'ampleur prévus par les schémas directeurs dans les établissements patrimoniaux, sans ralentir les chantiers, ce qui mettrait les bâtiments en péril, tout en aggravant le coût des travaux – songeons à la Conciergerie ou au centre Pompidou.

Ils renforcent les moyens consacrés aux monuments historiques sur l'ensemble du territoire, grâce à 29 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement, dont 15 millions dans nos territoires, et permettent de répondre aux urgences du patrimoine bâti, notamment sanitaires. Le palais de Chaillot, la Cité de l'architecture et du patrimoine ou le palais des études, qui abrite conjointement l'École nationale supérieure des beaux-arts et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais, bénéficieront ainsi d'un soutien renforcé.

Ils répondent également à une priorité impérieuse, rendue aveuglante par le cambriolage du Louvre : la sécurité et la sûreté des sites et des collections. Face au développement des attaques violentes et organisées contre nos musées, j'ai souhaité mettre en place un plan qui réponde aux urgences, mais permette surtout, à terme, d'instaurer une véritable culture de la sûreté dans tous nos établissements. Dix millions d'euros y seront consacrés en 2027, comme en 2026.

Enfin, l'évolution des modèles économiques des établissements patrimoniaux, avec l'extension de la tarification différenciée et saisonnalisée sur plusieurs sites majeurs, doit leur permettre de développer leurs ressources propres.

Le deuxième axe est le soutien à l'offre et à la diversité de la création artistique, qui participent à la fois du dynamisme et du rayonnement de notre culture.

Un premier ensemble de mesures concerne les opérateurs nationaux et les établissements assimilés. Avec plus de 364 millions d'euros, leurs moyens sont quasiment reconduits, notamment pour préserver les marges artistiques. Dans le contexte actuel, la quasi-stabilité des subventions de fonctionnement et des investissements courants constitue un effort en leur faveur ; il leur est parallèlement demandé d'optimiser leur gestion, ce que certains font efficacement, avec le souci de développer de nouveaux modèles.

L'accent est mis sur la poursuite des grands projets d'investissement destinés à l'entretien et à la mise en œuvre des outils pour la création : rénovation du palais Garnier de l'Opéra national de Paris, du Théâtre national de la danse de Chaillot, du Palais de Tokyo, des façades du Centre national de la danse de Pantin, sauvetage des collections de la Manufacture nationale de Sèvres, relocalisation du Centre national des arts plastiques sur le nouveau site de Pantin et projets d'investissement structurants des contrats État-région.

La création artistique reste notre ambition, symbole du dynamisme de la scène française. Plus de 390 millions d'euros, soit 40 % du programme « Création », sont destinés à garantir à la fois le fonctionnement régulier des labels et des lieux – salles de spectacle et d'exposition, producteurs et diffuseurs, vecteurs de la circulation des œuvres – et celui des équipes artistiques sur le territoire.

Dans le respect d'une compétence partagée avec les collectivités locales, nous poursuivrons et systématiserons le dialogue avec ces dernières pour consolider les engagements des financeurs publics et définir des priorités en harmonie avec chaque territoire. En discuter avec les élus, avec vous, me semble la garantie – et d'ailleurs la seule – de mieux faire aboutir les projets qui nous sont soumis.

Enfin, nous continuerons de défendre l'emploi artistique et les artistes-auteurs. Les aides du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) sont stabilisées par rapport à la loi de finances initiale pour 2026, à hauteur de 39 millions d'euros. Le ministère poursuit parallèlement son soutien au développement des droits des artistes-auteurs.

Le troisième axe consiste à préparer l'avenir, qui commence souvent dans une salle de classe, le jour où un enfant rencontre pour la première fois un artiste, une œuvre, un instrument de musique. Je sais que certains jugent l'éducation artistique et culturelle accessoire dans un contexte difficile. J'estime que c'est tout l'inverse : c'est précisément quand les repères se perdent qu'elle est essentielle.

L'éducation artistique et culturelle repose sur trois piliers indissociables : rencontrer les œuvres et les artistes, pratiquer soi-même, acquérir des connaissances. Elle se construit tout au long du parcours de chaque enfant, à l'école et hors de l'école, de la toute petite enfance à l'âge adulte. Elle est, au fond, la promesse républicaine appliquée à la culture : que la naissance ne décide pas de ce que chacun pourra aimer, comprendre, créer.

Cette promesse, l'État ne la tient pas seul. Elle est le fruit d'un travail partagé et patient entre artistes et médiateurs, lieux culturels et conservatoires, associations d'éducation populaire, enseignants et collectivités, sans lesquelles rien ne serait évidemment possible.

Cette ambition est également celle du pass Culture, dont le budget s'établit à 137,5 millions d'euros. La baisse de 20 millions inscrite dans le PLF traduit uniquement la montée en charge des recentrages passés.

Le dispositif est désormais stabilisé, après certes quelques tâtonnements, mais puisqu'il est désormais plébiscité par les jeunes, il serait bien incongru de le remettre en cause. Depuis son ouverture, près de 4,9 millions de jeunes en ont bénéficié. Plus de neuf jeunes de 18 ans sur dix y sont inscrits. En 2025, les bénéficiaires ont effectué 8,4 millions de réservations auprès de près de 45 000 partenaires culturels.

L'enjeu pour 2027 est double : continuer de convaincre les jeunes d'utiliser le pass Culture, notamment dans les régions rurales, et en faire un lieu de rendez-vous où échanger des lectures, participer à des jurys ou découvrir le bénévolat.

Préparer l'avenir, c'est aussi former les artistes, les architectes et les créateurs de demain. J'ai entendu l'inquiétude des étudiants, notamment ceux de nos écoles qui se sont mobilisés ces dernières semaines. J'ai fait le choix de protéger ce qui touche à leur quotidien : les moyens de fonctionnement de nos écoles augmentent de 3,4 millions d'euros. Ils permettront à l'État de compenser la gratuité des droits d'inscription des boursiers dans toutes les écoles nationales, comme il le fait déjà dans les écoles territoriales. Les bourses et les aides à la vie étudiante sont sanctuarisées, car un talent ne doit jamais être arrêté à la porte d'une école par son origine sociale. Près de trois étudiants sur dix sont aujourd'hui boursiers.

Je dirai mot enfin du rayonnement et de l'attractivité culturelle de la France dans le monde. Il y va de notre influence et de notre souveraineté. Tout nous porte à les approfondir dans ce monde de bouleversements. Nous oublions trop souvent que nous sommes attendus partout pour notre histoire, notre patrimoine, notre création. Cette troisième voie que nous incarnons et cherchons à porter à l'échelle européenne face aux États-Unis et à la Chine me semble aujourd'hui primordiale.

L'action internationale du ministère s'élèvera à 12 millions d'euros en 2027. Elle se traduit notamment par le soutien aux actions de coopération et d'expertise à l'étranger des acteurs culturels français, de plus en plus sollicités. Mais au-delà des chiffres, le destin international de notre culture se renforce aussi, et peut-être surtout, dans chaque livre qui est traduit, chaque exposition qui s'exporte, chaque artiste qui se produit, chaque chef qui ouvre un restaurant, chaque maison de mode qui exporte ses modèles.

Enfin, le quatrième axe est l'accompagnement des transformations que connaissent les médias, le cinéma, la musique et le livre. Les institutions culturelles représentent peut-être le secteur le plus complexe, tant elles changent vite, sans que nous ne maîtrisions toujours les transformations, que nous subissons parfois. La première, la plus profonde, celle dont le développement rapide suscite tant de questions, est l'intelligence artificielle.

Il faut le redire : de même qu'il est absurde d'opposer patrimoine et création, il est absurde d'opposer innovation et création, qui se nourrissent mutuellement. Il serait tout aussi aberrant de devoir choisir entre l'ambition d'être un grand pays de création et celle d'être un grand pays d'innovation.

L'exception culturelle française a eu plusieurs naissances. L'une des principales est l'invention du droit d'auteur. Nous ne renierons pas cette généalogie française. Au niveau européen, que nous ne pouvons ignorer et dont nous ne pouvons nous passer, le Gouvernement est au travail ; des consultations et des réflexions ont été engagées sur la directive IA et droit d'auteur. Nous voulons lui donner une direction conforme à notre histoire et à nos valeurs.

Par ailleurs, un niveau élevé de soutien à la presse et au pluralisme des médias sera maintenu. C'est un enjeu démocratique que nous mesurons chaque jour davantage. L'accent sera mis sur leur modernisation, avec 3,1 millions d'euros supplémentaires pour le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), afin de poursuivre la transition numérique du secteur, dont le Gouvernement a fait un objectif prioritaire. Les aides à la distribution représenteront plus de 122 millions d'euros en 2027.

Pour les médias audiovisuels, les crédits du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) sont intégralement préservés dès le projet de loi de finances initial, pour la première fois depuis deux ans, à hauteur de plus de 35 millions d'euros.

Le ministère continuera d'accompagner la création éditoriale et sa diffusion. Les librairies, qui sont dans une situation difficile, bénéficieront de 1,5 million d'euros de moyens nouveaux.

La politique publique de la lecture disposera elle aussi de moyens renforcés, tant pour ses opérateurs, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information (BPI), que pour les réseaux de bibliothèques, premier maillage culturel de notre pays, dont la fréquentation a dépassé 146 millions d'entrées en 2025.

Les moyens du Centre national de la musique seront accrus et le plafond de la taxe sur les spectacles de variétés et les concerts de musiques actuelles relevé de 11 millions d'euros.

Le Gouvernement proroge par ailleurs plusieurs crédits et réductions d'impôts emblématiques, dont certains de manière anticipée par rapport à leur échéance naturelle prévue fin 2027, afin d'offrir de la visibilité aux acteurs culturels des arts vivants, de l'artisanat, du cinéma et de la presse écrite.

Dans le même temps, les moyens du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) seront confortés. C'est une institution précieuse, qui participe largement au succès du cinéma français et que de nombreux pays copient désormais. Quelle meilleure preuve de son efficacité ?

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République lors du Sommet Lumière à Saint-Paul-de-Vence, l'abattement dont bénéficiaient historiquement les plateformes gratuites de partage de vidéos sera réduit.

Cet ajustement renforcera le produit de la taxe sur la publicité diffusée au moyen de services d'accès à des contenus audiovisuels à la demande et favorisera l'équité fiscale avec les diffuseurs audiovisuels et les plateformes de vidéo à la demande par abonnement, tout en contribuant à mieux équilibrer la contribution au financement du CNC des différents acteurs du secteur, compte tenu de la place croissante de ces plateformes sur le marché de la vidéo et de la publicité. C'était une évolution particulièrement attendue.

J'aimerais terminer par l'audiovisuel public, sujet de débats parfois caricaturaux ou inappropriés. Je me limiterai à rappeler quelques éléments objectifs.

Le PLF prévoit de consacrer 3,82 milliards d'euros aux entreprises de l'audiovisuel public, soit un budget presque stable, en légère baisse de 1,2 %, avec des choix différenciés selon les entreprises. France Télévisions, principale entreprise du secteur audiovisuel public, est naturellement appelée à prendre sa part à l'effort de maîtrise de nos comptes publics. Sa dotation diminuera de 47 millions d'euros, soit 1,9 %, conformément à la trajectoire déjà fixée à l'entreprise depuis l'automne 2025 et rappelée au printemps dernier par le Premier ministre.

L'entreprise est appelée à poursuivre et à amplifier ses efforts de gestion – dont nous ne sous-estimons pas les difficultés –, à mener à bien la modernisation indispensable de son cadre social, tout en préservant son investissement dans la création et dans l'information. Ces deux missions sont fondamentales pour nos concitoyens, qui regardent l'audiovisuel comme leur bien commun, mais également pour tout un tissu économique de production.

Le Premier ministre l'avait souligné en mai dernier : pour l'audiovisuel public comme pour l'ensemble de l'État, il n'y a qu'une règle, celle du bon usage de l'argent public.

Telles sont les priorités auxquelles ce budget permettra de répondre. Il s'agit non pas d'hypothéquer l'avenir, mais de garantir les moyens de l'affronter, d'affirmer nos réussites et nos fiertés, sur lesquelles se bâtira le futur.

Les crises ne rendent pas la culture moins nécessaire. Elle est le meilleur antidote à tout ce qui nous violente, et elle nous aide à assumer ces bouleversements qu'André Malraux appelait les « métamorphoses inédites » – et nous en connaissons beaucoup.

Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis du programme « Patrimoines ». – Je souhaiterais prolonger les interrogations de notre président sur l'équation insoluble du financement de la politique monumentale, qui comprend cette question de fond : comment assurer la transmission de notre patrimoine aux générations futures alors que les besoins de restauration s'accumulent, que les crédits disponibles diminuent et que les capacités financières des collectivités territoriales sont elles-mêmes contraintes ?

Le contexte budgétaire nous impose de dégager de nouvelles recettes.

La tarification différenciée, qui consiste à faire payer davantage les visiteurs non européens, constitue une première piste indispensable. Pouvez-vous nous dresser un bilan initial de l'évolution des recettes enregistrées dans les établissements qui l'ont mise en place, et nous préciser si elle correspond à vos anticipations ?

Je m'interroge toutefois sur le fléchage de ces nouvelles recettes. D'après les réponses au questionnaire commun des rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, la doctrine du ministère est de les affecter à l'investissement des établissements, condition jugée « indispensable pour l'acceptabilité de la mesure » ; cette position rejoint la préoccupation exprimée par plusieurs opérateurs.

Or le projet annuel de performances (PAP) justifie la baisse de la subvention pour charges de service public (SCSP) du château de Versailles et du musée du Louvre par l'extension de la tarification différenciée. Faut-il en conclure que le principe du fléchage exclusif vers l'investissement est déjà abandonné ? Les recettes de billetterie étant pour partie imprévisibles, une telle évolution me paraît périlleuse, et doit être clarifiée.

Il nous semble ensuite indispensable de parvenir rapidement à un accès payant aux édifices religieux remarquables, à l'heure où tant de communes sont confrontées à la dégradation de leur patrimoine religieux. Madame la ministre, quelles sont les raisons qui expliquent le statu quo sur ce point, après la prise de position de votre prédécesseure ? Avez-vous relancé la discussion avec le clergé, comme notre commission vous y a invitée dans son rapport de juillet dernier ?

Dans ce même rapport, notre commission a appelé à placer l'usage au fondement de la politique monumentale, ce qui implique de lever le tabou du déclassement des édifices pour lesquels aucun usage pertinent ne peut être identifié. Votre administration mène-t-elle aussi cette réflexion ?

J'en viens à la sécurisation des musées – le vol du torque en or de la princesse de Vix, en plein jour, le 10 juillet dernier, au musée du Pays châtillonnais nous en a rappelé l'urgente nécessité. Je salue à ce titre le plan d'action rendu public par le ministère de la culture en juillet. Comment, cependant, sera-t-il financé ?

Le PLF pour 2027 fait apparaître des crédits de paiement fléchés vers le fonds de sûreté, sans précision sur son évolution future. Cet outil a-t-il vocation à être pérennisé et à recevoir de nouveaux crédits au fil des ans ?

Mme Sonia de La Provôté, rapporteure pour avis des programmes « Création » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». – Je souhaite tout d'abord témoigner, madame la ministre, de l'inquiétude, palpable dans toutes nos auditions, de l'ensemble de l'écosystème culturel : artistes, compagnies ou établissements.

La culture traverse une période de fortes tensions, sous l'effet d'une double contrainte budgétaire. D'une part, les collectivités territoriales, et singulièrement le bloc communal, premier financeur de l'accès à la culture dans les territoires, sont contraintes de réduire leur soutien en raison de la diminution de leurs ressources. D'autre part, l'État, dont le rôle devrait être de garantir la continuité des politiques culturelles et de soutenir durablement la création et la transmission des savoirs, diminue aussi ses engagements, notamment dans les dispositifs d'accompagnement de la création artistique et de l'éducation artistique et culturelle.

Sur le terrain, nous constatons davantage de baisses que de hausses des budgets culturels. Cette contraction simultanée des financements fragilise profondément l'écosystème : des projets sont abandonnés, des compagnies et des festivals disparaissent, des équipes artistiques peinent à équilibrer leurs budgets. Au-delà des seules considérations financières, c'est notre capacité collective à faire vivre une culture accessible à tous qui est fragilisée.

S'agissant du programme 131 « Création », un sujet de préoccupation majeur porte sur la situation du Fonpeps. Malgré des crédits relevés à 39 millions d'euros en 2026, il est depuis plusieurs années sous-dimensionné au regard de son utilisation réelle et des besoins, estimés à environ 55 millions d'euros. Ce manque de financement a conduit à d'importants retards, voire à la suspension du versement des aides aux entreprises artistiques et culturelles, déjà confrontées à des difficultés de trésorerie. Le PLF pour 2027 n'y change rien puisqu'il reconduit la même dotation. Madame la ministre, comment comptez-vous régler ces retards de versement ?

Nous avons également été alertés sur les conséquences des baisses de crédits en cours de gestion cette année, liées au « surgel » budgétaire, qui aurait touché vingt-huit structures labellisées. Ces surgels concerneraient aussi les résidences et les festivals, déjà mis à rude épreuve par le contexte climatique de l'été dernier. Pouvez-vous nous éclairer sur ces mesures en cours d'exécution ? Pouvez-vous nous confirmer que le surgel sera annulé d'ici à la fin de l'année et nous assurer qu'il ne deviendra pas récurrent, s'ajoutant au gel budgétaire du fonctionnement du ministère de la culture ?

Je souhaite aborder ensuite le financement de la politique publique en faveur de la création. De nombreux dispositifs, comme le plan Mieux produire, mieux diffuser, reposent sur des financements croisés entre l'État et les collectivités. Ce modèle, qui constituait un atout en période de stabilité budgétaire, devient problématique : le retrait, même partiel, d'un des deux contributeurs peut entraîner l'arrêt, voire la disparition définitive de certaines actions.

Ces difficultés se posent à l'ensemble de l'écosystème de la création. Les structures, notamment du spectacle vivant et des arts visuels, nous ont indiqué que le plan précité manque de visibilité et de transparence budgétaire. Alors qu'il est engagé depuis plusieurs années, qu'en est-il, en 2025, de l'évaluation des sommes engagées et des actions proposées en regard ?

J'en viens au programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », dont les crédits diminuent de nouveau fortement, de 29 millions d'euros, principalement en raison de la baisse de la dotation attribuée à la part individuelle du pass Culture.

La réforme déployée en 2025 a permis une économie de près de 23 millions d'euros par rapport aux prévisions d'exécution initiale, sans atteindre l'objectif d'économies fixé à 40 millions d'euros. L'exécution des crédits pour 2026 sera-t-elle davantage conforme aux prévisions votées par le Parlement ? Une nouvelle baisse de 20 millions d'euros est proposée pour 2027 : s'agit-il de la pleine exécution des économies annoncées de la réforme ? Comment cette économie se traduit-elle dans l'évolution de l'outil sur le terrain ?

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2026, la SAS pass Culture est inscrite sur la liste des opérateurs de l'État. La question de son statut juridique semble en suspens ; un travail serait en cours dans le cadre de la feuille de route 2026-2030 pour faire évoluer son modèle économique, en lui permettant de dégager progressivement des ressources propres. Pourriez-vous clarifier la position du ministère à ce sujet ?

Un mot sur l'enseignement supérieur artistique : vous avez mentionné le plan à destination des écoles supérieures d'art et de design, engagé il y a plus de deux ans. Peut-on en avoir un état des lieux, ainsi que de l'accompagnement des établissements, au-delà du renforcement de la compensation de l'exonération des frais de scolarité pour les étudiants boursiers ?

Je terminerai par les festivals : lors des auditions budgétaires, vous avez souligné leur fréquentation exceptionnelle, alors même qu'ils reposent sur un modèle économique à bout de souffle, dans un contexte d'augmentation exponentielle des dépenses, y compris assurantielles, liées aux enjeux climatiques.

Plusieurs sujets restent en suspens. Où en est le « décret son », discuté depuis deux ans et dont le texte est prêt ? Fruit d'une concertation globale, sera-t-il enfin publié ? Concernant l'assurabilité, où en sont les discussions et la prise en charge pour les festivals ? Le fonds « Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique » est-il abondé dans le nouveau budget ? Si oui, à quelle hauteur et selon quelles modalités ?

Je relaie pour conclure les inquiétudes sur le financement du CNM, l'un des piliers essentiels du maintien de l'écosystème des festivals dans nos territoires.

Mme Catherine Pégard, ministre. – Les monuments historiques sont un élément essentiel de notre politique patrimoniale, à laquelle nous sommes tous attachés. Je le rappelle, ce budget pour 2027 prévoit 29 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement en leur faveur, dont 15 millions dans nos territoires. Nous aurons peut-être l'occasion de réévoquer la coupure entre Paris et nos territoires, qui me semble très souvent caricaturée.

Effectivement, madame la sénatrice, il faut trouver de nouvelles ressources, de nouveaux modèles pour répondre à nos difficultés. La tarification différenciée en est un.

Mise en place en janvier 2026, elle avait suscité la crainte d'un effet d'éviction des visiteurs internationaux qui se pressent dans les grands établissements concernés – il n'en a rien été. Cinq établissements sont à ce jour concernés : le musée du Louvre, le château de Versailles, l'Opéra national de Paris-Garnier, la Sainte-Chapelle, la Conciergerie et le domaine national de Chambord.

Cette tarification générera environ 30 millions de recettes annuelles, fléchées vers les dépenses d'investissement. C'est déjà le cas et cela le restera, y compris pour Versailles comme pour le Louvre.

Elle ne constitue certes pas la panacée, mais, ayant constaté sa mise en application dans de nombreux pays européens, nous avons voulu y recourir. Alors que j'étais moi-même, lorsque je présidais l'établissement public du château de Versailles, dubitative, par crainte d'une baisse de fréquentation, je constate qu'elle est parfaitement acceptée, de la même façon que nous nous y conformons lorsque nous voyageons à l'étranger.

Concernant l'accès payant aux édifices religieux, le principe consacré par la loi du 9 décembre 1905 demeure celui de la gratuité de la visite des édifices du culte et des objets mobiliers classés qu'ils contiennent. Des discussions à propos de Notre-Dame de Paris ont été engagées entre ma prédécesseure et le clergé. Celui-ci est farouchement hostile à la tarification. Pour avoir eu cette discussion récemment avec l'évêque de Paris, je peux vous confirmer que, pour l'instant, les autorités ecclésiales ne sont pas prêtes à évoluer sur ce sujet. Déroger au principe édicté par la loi me semblerait extrêmement complexe sans leur aval.

Nous pourrions essayer de les convaincre que certains espaces, plus muséaux que religieux – les tours, les cryptes ou les trésors –, de nos cathédrales ou de nos églises fassent l'objet d'une tarification, comme l'ont fait d'ailleurs les Italiens avant nous. Mais c'est une discussion qui doit avoir lieu au cas par cas, en harmonie et non en conflit avec le clergé.

Vous avez également évoqué la sécurité des musées, qui constitue, j'y insiste, une préoccupation constante pour les directeurs de nos grands établissements comme pour les petits musées et les églises partout en France. La recrudescence des vols, selon des modes opératoires s'apparentant de plus en plus à de la délinquance organisée, nous inquiète évidemment ; affirmer que l'État ou les dirigeants de musées ne s'en préoccupent pas me semble particulièrement injuste.

La sûreté est une question de tous les instants : donner immédiatement l'alerte quand on s'aperçoit qu'une fenêtre n'est pas fermée, puis poser des barreaux pour empêcher tout franchissement. C'est certes très prosaïque, mais c'est le fruit d'une expérience de douze ans au château de Versailles, qui me conduit à affirmer qu'il faut instaurer une véritable culture de la sûreté dans notre pays, comme dans les autres pays d'Europe concernés.

C'est d'ailleurs l'objectif du rapport commandé dès le printemps dernier et des premières mesures qui en découlent. Le fonds de sûreté a été doté de 10 millions d'euros pour 2026, des crédits reconduits à la même hauteur en 2027. Plus de 450 opérations ont déjà été menées, à leur demande, dans des musées et des églises.

Il importe également de renforcer le dialogue entre les équipes des musées et le ministère de la culture. Ainsi, lors de la réouverture du musée Bonnat à Bayonne, nous avons été alertés sur certaines faiblesses du dispositif de sûreté. La Mission sécurité, sûreté et audit (Missa), qui dépend de mon ministère, s'est rendue sur place. Nous avons pu établir un constat et réaliser rapidement les travaux nécessaires pour seulement 90 000 euros.

Enfin, la sûreté des établissements suppose aussi celle des agents. J'ai donc demandé que leur formation soit renforcée, car ils sont chargés de l'accueil du public et non nécessairement de faire la police dans les salles.

Je vous annonce une bonne nouvelle : le Fonpeps bénéficie d'autorisations d'engagement supplémentaires, à savoir 39 millions d'euros. Ainsi, comme nous l'avions souhaité à l'origine, le ministère maintient son soutien à l'emploi dans le spectacle vivant jusqu'au 31 décembre 2028. Dans le contexte économique actuel, à la fois différent et plus difficile qu'auparavant, nous avons rouvert, à la demande des professionnels, une concertation afin d'apprécier les conséquences de la réforme de 2025 du Fonpeps et d'avancer, à budget constant, pour formuler les meilleures recommandations.

Madame de La Provôté, vous avez évoqué les problèmes de versement des aides aux entreprises artistiques et culturelles intervenus ces derniers mois. Avec l'Agence de services et de paiement (ASP), nous avons réglé cette difficulté et j'espère que vous n'aurez plus à en entendre parler.

Permettez-moi d'aborder le sujet du surgel budgétaire. En juin dernier, des rumeurs couraient sur un surgel qui aurait concerné vingt-huit salles de spectacle vivant. Depuis mon arrivée au ministère, jamais je n'ai parlé d'un surgel, loin de là, j'ai défendu l'idée que ce surgel serait évidemment catastrophique pour les lieux concernés. Bien au contraire, le dégel des subventions de ces salles de spectacle a commencé et ce processus va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Madame de La Provôté, vous avez évoqué le plan Mieux produire, mieux diffuser, lancé par le ministère de la culture en 2024, au service d'une transformation durable de l'écosystème de la création. Vous avez estimé qu'il n'était pas suffisamment visible : en effet, il convient de mieux le mettre en valeur. Toutefois, ce n'est pas une mince affaire, puisque ce plan mobilise l'État et les collectivités pour restructurer les pratiques de production et de diffusion, en renforçant la coopération entre les acteurs et la mutualisation des moyens. Il existe des exemples de réussite : ainsi, en 2025, ce plan avait permis de soutenir 340 bénéficiaires dans toutes les disciplines, dans toutes les régions – dont un tiers en milieu rural. Dès lors, le budget alloué pour 2027 confirmera cette évolution, toujours en concertation avec les collectivités, pour mieux produire et mieux diffuser ensemble.

À l'appui de mon propos sur le pass Culture, je donnerai quelques données complémentaires illustrant son utilité et la nécessité de le mettre encore davantage en valeur. Les jeunes consacrent ainsi, d'une part, 35 % des crédits au cinéma, ce dernier venant de doubler le livre, qui, d'autre part, totalise 34 % des crédits, ce qui apparaît comme un soutien très fort, je dirais même indispensable, à la filière du livre. En outre, 72 % des jeunes ont réservé au moins un livre au cours de l'année passée grâce au pass Culture et 71 % d'entre eux ont réservé au moins une place de cinéma.

Ces chiffres le démontrent, ce pass joue un rôle important auprès des jeunes dans la formation de leur propre goût pour la culture. La culture, c'est aussi la liberté de choix, et le pass Culture remplit cet office. Par ailleurs, ce dispositif offre aussi un soutien aux librairies, aux cinémas, à toutes ces filières de diffusion culturelle. J'espère donc que nous allons encourager ensemble son développement.

De plus, *via* la plateforme, le pass Culture constitue aussi un lieu de rencontre où les jeunes peuvent échanger des recommandations de livres, de visites et même développer leur goût pour le bénévolat, puisqu'ils peuvent se porter volontaires pour servir de guide dans des monuments historiques. Il importe de faire découvrir la culture aux jeunes par différents biais, tels que ce bénévolat. Or, si l'on se gargarise de l'accès de tous à la culture, pour autant

nous faisons face à un problème : sans connaître les attentes de ceux qui découvrent la culture pour la première fois, nous ne savons pas si pousser la porte d'un musée ou d'une librairie suffit. Plus nous réunissons les jeunes, plus nous leur donnons la possibilité de former leur goût et leur esprit critique.

Les écoles d'art constituent l'une de nos priorités pour 2027. Dans l'enseignement supérieur, nous voulons mettre l'accent sur l'égalité des chances et sur l'insertion professionnelle, notamment en continuant à développer l'alternance, malgré les difficultés. Ainsi, l'augmentation des crédits permettra de préserver la sélectivité et l'attractivité de ces formations, qui ne sont pas réservées à une élite, et dont la qualité nous est enviée dans le monde entier. D'ailleurs, les experts que l'on consultera demain sont les élèves que l'on forme aujourd'hui. De plus, ces établissements sont très bien placés dans les classements internationaux, notamment le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, troisième meilleur établissement mondial d'art du spectacle selon le classement le plus réputé, le *QS World University Rankings for Performing Arts* 2024.

Les festivals ont beaucoup souffert cet été : une centaine d'entre eux ont été annulés totalement ou partiellement pour des raisons météorologiques ou en raison de la diminution de la fréquentation. Afin de ne pas en tirer de conclusions trop hâtives, le ministère a confié l'étude des conséquences de la canicule et des difficultés rencontrées cet été par les festivals à une mission qui rendra ses conclusions à la fin de l'année. Si vous le souhaitez, je pourrai revenir présenter devant vous les résultats de cette enquête.

L'État est très présent aux côtés de ces manifestations nombreuses – leur chiffre a été multiplié par cinq entre 2019 et 2025 – et largement soutenues par le ministère de la culture, à hauteur de 32 millions d'euros alloués à 868 festivals en 2025, auxquels il faut ajouter les 6 millions du Centre national de la musique.

Dès le début de 2026, je souhaiterais qu'un protocole soit établi pour éviter d'être pris au dépourvu l'été prochain, face au retour de fortes chaleurs auxquelles certains festivals sont déjà très préparés. J'ai à l'esprit le festival d'Avignon en particulier, mais aussi tous les festivals du Sud qui se sont adaptés depuis longtemps à la chaleur. Certains s'adaptent déjà, comme le festival de Rocamadour qui a annoncé un changement de lieu pour sa prochaine édition.

Certains festivals en plein air ont appliqué des dispositions du code de la santé publique et du code de l'environnement qui encadrent la diffusion de sons amplifiés – parfois excessivement. En mars dernier, le groupe de travail sur la réglementation sonore pour les festivals en plein air a rendu ses conclusions, sur le fondement desquelles les ministères de la culture, de l'environnement, de la santé et de l'intérieur ont élaboré un projet de décret et d'arrêté visant à simplifier l'exercice des professionnels et à assurer une meilleure protection des riverains.

Bien sûr, avant leur publication, ces deux textes sont soumis à l'approbation des quatre ministères et à une consultation obligatoire du Conseil national du bruit et du Conseil d'État. Pour ma part, j'ai donné mon accord. Il faut que nous avancions vite afin de signer ce texte avant l'été prochain.

M. Laurent Lafon, rapporteur pour avis des crédits relatifs au cinéma. – Premièrement, l'article 16 du projet de loi de finances prévoit un doublement du taux de TVA pour les chaînes payantes. Le principal acteur concerné, Canal+, indique ne pas pouvoir répercuter intégralement cette hausse sur les abonnements avant deux ans et devra, par conséquent, l'absorber sur son chiffre d'affaires, pour un montant estimé à environ 200 millions d'euros. La chaîne estime qu'il s'agit d'une remise en cause de la clarification effectuée par l'administration fiscale en septembre 2025, après plusieurs années d'échanges avec le secteur à propos de la TVA applicable.

Canal+ a averti des conséquences possibles de cette augmentation de la TVA, allant de la destruction d'emplois jusqu'à la remise en cause du financement de la création cinématographique. Le groupe s'est engagé en juillet dernier, en signant un accord avec les professionnels du secteur, à apporter environ 1 milliard d'euros sur quatre ans au cinéma. Il semblerait que figure dans cet accord une clause de sortie possible, précisément en cas de relèvement du taux de TVA.

Pourriez-vous nous apporter des éléments d'évaluation précis sur cette mesure, ses conséquences en matière d'emploi et d'augmentation des coûts d'abonnement à la télévision payante, y compris outre-mer, où le taux pourrait être quadruplé ? L'évaluation tient-elle compte de la perte d'investissement dans la création et de la baisse de l'impôt sur les sociétés ? Des députés sont revenus par voie d'amendement sur cette disposition : pourriez-vous clarifier l'intention du Gouvernement ? Est-ce un point intangible dans la poursuite du processus budgétaire ou le Gouvernement est-il prêt à faire évoluer cette augmentation ?

Deuxièmement, vous avez évoqué la réduction de l'abattement de 66 % sur la taxe sur la publicité diffusée au moyen de services d'accès à des contenus audiovisuels à la demande (TSV-G), qui porterait la contribution de YouTube au CNC à près de 30 millions d'euros, soit un doublement. Personne ne remet en cause le bien-fondé de cette réduction, tant la situation de YouTube aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était lors de son octroi. Pourriez-vous nous préciser si, sur l'affectation de ces 30 millions d'euros supplémentaires – qui relèvent certes du CNC –, vous avez, en tant que ministre de la culture, des orientations à indiquer ? Notamment, une partie de ces nouvelles recettes pourrait-elle être fléchée vers la création numérique ?

Enfin, ma dernière question concernant le cinéma porte sur l'effet de la baisse des financements de France Télévisions. M. Vial, dans un instant, parlera de la dotation versée à France Télévisions.

Pour ma part, je souhaiterais vous interroger sur l'impact éventuel sur les obligations en matière de préachat et de coproduction de films de France Télévisions. Nous savons que France Télévisions a souvent tendance à répercuter les baisses budgétaires sur la production audiovisuelle plutôt que sur des réformes de structure. Avez-vous obtenu des engagements de la part des responsables de France Télévisions ? Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens en discussion, des engagements de France Télévisions en matière de financement de la production audiovisuelle sont-ils inscrits noir sur blanc ?

M. Cédric Vial, rapporteur pour avis des crédits relatifs à l'audiovisuel public. – Tout d'abord, rappelons que la télévision numérique terrestre (TNT) qui a pour obligation de couvrir à la fois 95 % de la population et 91 % de la population de chaque département assure aujourd'hui ce service pour 98 % de la population.

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a autorisé une expérimentation de suspension de trois émetteurs locaux de la TNT à partir du 24 novembre 2026, motivée par une économie potentielle inférieure à dix millions d'euros. Si cette expérimentation va jusqu'au bout, d'une part, 3 % des habitants, soit 2 millions de personnes, d'autre part, 12 % à 20 % du territoire français, précisément les territoires ruraux, les territoires de montagne, ne bénéficieront plus de la diffusion gratuite de la TNT.

Dans la chambre des territoires, un certain nombre d'élus trouvent inacceptable cette disposition visant à gagner quelques millions d'euros. Demain, nos concitoyens, qui sont aussi des contribuables, ne seront plus couverts. De surcroît, les calculs ne prennent en compte que la population résidente principale, sans mentionner, dans les territoires de montagne notamment, les hébergements secondaires et touristiques.

Madame la ministre, s'agit-il uniquement d'une initiative économique de la part des chaînes, ou bien d'une orientation politique soutenue par le Gouvernement ? Avez-vous pris des engagements avec les chaînes pour soutenir une telle initiative ? Ou prendrez-vous position pour empêcher qu'une part aussi importante du territoire français ne soit plus couverte demain par la télévision numérique terrestre gratuite ?

Par ailleurs, nous sommes à la croisée des chemins. On observe des évolutions d'usage, d'une part, entre la télévision linéaire, la télévision numérique et la vidéo à la demande ; et d'autre part, dans les pratiques liées à l'information. En effet, les Français s'informent aujourd'hui en priorité *via* les réseaux sociaux, avant la presse, la télévision ou la radio.

M. Lafon évoquait tout à l'heure les enjeux de la création. L'exception culturelle française désigne l'écosystème sur lequel repose le rayonnement mondial, en matière de création audiovisuelle et cinématographique, de notre petit pays, bien au-delà de son rang démographique.

Pourtant, rien n'est fait pour accompagner les mutations d'usage, alors que des outils sont à notre disposition : la taxe sur la diffusion en vidéo (TSV), ou encore des mécanismes de rééquilibrage entre création et information, entre numérique et linéaire.

Au contraire, nous poursuivons la politique du rabot sur les chaînes linéaires, nous continuons à maintenir des asymétries entre le numérique et le linéaire. Vous êtes même allée jusqu'à revenir sur une expérimentation relative à la publicité dans le secteur de l'édition, dont l'impact financier représente quelques millions d'euros. Que faites-vous, madame la ministre, pour aider le système audiovisuel français à faire face aux transformations de demain ?

M. Lafon a mentionné l'effort budgétaire de 47 millions d'euros demandé à France Télévisions, certes au regard d'une dotation de 2,5 milliards d'euros. Compte tenu de recettes publicitaires en attrition, l'effort à réaliser par la télévision publique est supérieur. D'un côté, vous demandez à France Télévisions de ne pas faire supporter cette baisse sur la création, mais, de l'autre, vous n'autorisez pas le groupe à engager des réformes structurelles. Or, depuis un certain nombre d'années, il n'en a entrepris aucune – et ce n'est pas faute de l'avoir réclamé. D'ailleurs, il vous a demandé de mettre en place un plan de départs volontaires (PDV). Quel est l'avis du ministère sur ce sujet ? Comment voulez-vous être crédible si vous demandez à France Télévisions des économies ici et là, sans autoriser les réformes structurelles nécessaires ?

Je terminerai par cette question un peu impertinente : cela fait huit mois que vous êtes ministre. Avez-vous renoncé à exercer le métier ?

Mme Catherine Pégard, ministre. – Tout d'abord, la mesure de doublement de la TVA qui concernerait Canal+ est encore en discussion. Pour reprendre les termes employés par le Premier ministre, c'est un budget réversible.

Je partage votre inquiétude sur le désengagement de Canal+, notamment à l'égard du cinéma. Lors de nos entretiens, M. Saada, le directeur de Canal+, ne s'en est jamais pris directement au cinéma, qu'il soutient, ni au CNC. Certes, il a évoqué les mesures envisageables si le doublement de la TVA lui était imposé, sans pour autant esquisser un plan susceptible de nous alerter.

Gardons à l'esprit les conséquences d'un changement d'attitude de Canal+ à l'égard du cinéma, dont il est le premier financeur privé. De plus, non seulement quantitatif, cet engagement en faveur du cinéma soutient aussi des projets pour leur qualité, notamment les premiers films qui, à ce titre, ne verraient pas le jour sans la contribution de Canal+. Si la hausse de TVA devait avoir lieu, je serais vigilante aux conséquences. En tant que ministre de la culture, mon premier rôle est le maintien du dialogue avec tous, en particulier avec Canal+, en attendant les suites du débat parlementaire.

J'évoquerai l'affectation du surplus de la taxe TSV à la création numérique au CNC. Dans la mesure où cet établissement finance les projets en raison de leur intérêt général, aucun acteur ne peut se prévaloir d'un droit de retour garanti sur les taxes affectées. Cependant, depuis dix ans, le CNC soutient la création sur toutes les plateformes sociales comme dans tous les autres domaines de l'image animée. Ainsi, le maintien des ressources du CNC consolidera ce soutien, y compris à la création numérique, qui a toute sa place.

J'ai le devoir de soutenir le CNC, institution précieuse pour le cinéma, mais aussi pour la politique culturelle française, qui nous est enviée et copiée, comme je l'ai souligné dans mon propos liminaire. D'ailleurs, j'ai signé récemment un accord avec l'Italie qui va reproduire quasiment l'identique une structure analogue au CNC.

Grâce au surplus de la taxe, le CNC poursuivra ses missions. Bien sûr, il est toujours possible de mieux faire, mais nous avons sanctuarisé le modèle auquel nous tenons. Je ne contesterai pas les difficultés multifactorielles auxquelles est confronté le secteur de la création et de la production audiovisuelle. D'une part, des facteurs externes comme la hausse des coûts, et de l'autre, des facteurs internes comme la crise du marché de la publicité télévisée, de plus en plus dominé par les plateformes, fragilisent évidemment tous les acteurs et diffuseurs. Le groupe France Télévisions a été conduit à diminuer ses investissements en 2026, même s'il demeure le premier financeur de la création audiovisuelle française.

Le projet de loi de finances prévoit donc de conforter les moyens du CNC, qui joue un rôle essentiel au bénéfice de ce secteur, en remettant en cause l'abattement sur la TSV-G dont bénéficiaient historiquement les plateformes gratuites de partage de vidéos. Ainsi le Gouvernement a-t-il donné un signal important, reconnu de tous, me semble-t-il.

Je connais les contraintes qui pèsent sur France Télévisions. Il convient en effet de mieux préserver l'offre des programmes et en particulier l'investissement dans la création et la production. Monsieur Vial, à l'occasion de mes échanges avec les dirigeants de France Télévisions, j'ai alors exprimé mon attachement au service public de l'audiovisuel. Grâce à ce dialogue, nous essayons d'avancer, même si ce n'est pas facile.

Une trajectoire difficile est demandée aux entreprises de l'audiovisuel public. Des arbitrages sont en cours pour les aider à élaborer un contrat d'objectif et de moyens (COM) digne de ce nom. Certes, il ne pourra certainement pas répondre à toutes vos questions ni à votre souhait d'une réforme de l'audiovisuel public, mais j'espère qu'il nous permettra d'avancer.

Monsieur Vial, vous avez évoqué l'arrêt de certains émetteurs de TNT dans le cadre d'une expérimentation autorisée par le Gouvernement et l'Arcom. Or, je suis particulièrement attachée à une diffusion dans tous les territoires.

En effet, le maillage territorial constitue, à mes yeux, un élément essentiel de notre politique culturelle : s'agissant des lieux comme les librairies ou les cinémas, mais aussi de la diffusion de la radio et de la télévision. En fonction des résultats de l'expérimentation dans ces trois départements pilotes, je me battrai pour étendre ou restreindre cette mesure – dans le cas où elle pénaliserait les foyers qui devraient basculer vers des moyens de réception alternatifs que nous n'aurions pas pu mettre à leur disposition. Mais je sais que je ne vous convaincs pas…

M. Michel Laugier, **rapporteur pour avis des crédits relatifs à la presse. –** Cette année, les crédits consacrés aux aides à la presse demeurent relativement stables. Ainsi, nous n'aurons pas à intervenir pour abonder le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, qui a été épargné, ou le fonds stratégique pour le développement de la presse. J'espère simplement que le gel n'affectera pas ces crédits.

Premièrement, l'imprimeur Maury, aujourd'hui en redressement judiciaire, a pour clients 36 magazines hebdomadaires, parmi les plus emblématiques, ainsi qu'une centaine de magazines à périodicité plus longue, soit au total 80 % de la presse de magazine française. Les éditeurs de magazines sont évidemment très inquiets des conséquences et ont entrepris des démarches auprès des pouvoirs publics. Au-delà de ces chiffres, à quelques mois d'une élection présidentielle, se profilent un enjeu démocratique comme un enjeu de souveraineté industrielle, car une défaillance de Maury contraindrait probablement plusieurs titres d'information à se tourner vers des imprimeurs belges, italiens ou espagnols. Madame la ministre, le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour faire face à cette situation, à l'instar de ce qu'il avait fait en 2020 lors de la faillite de Presstalis ?

Deuxièmement, un amendement déposé par nos collègues députés au PLF 2027, et cosigné par le rapporteur général du budget, prévoit que les annonceurs dont les dépenses publicitaires annuelles dépassent plusieurs millions d'euros seront tenus de s'acquitter d'une taxe de 0,5 % de leur chiffre d'affaires, à moins d'allouer une part de ces dépenses, dans la limite de 15 %, aux publications d'information politique et générale (IPG). Cette disposition, dite de « fléchage publicitaire », reprend en partie le mécanisme prévu par un projet de loi présenté récemment en Conseil d'État.

Or, les éditeurs de la presse non-IPG craignent un effet de vases communicants. Les dépenses publicitaires étant plutôt en baisse, les annonceurs risquent de retirer au reste de la presse ce qu'ils affecteront à la presse IPG. Avez-vous évalué ce risque ? Ne serait-il pas préférable de viser un périmètre plus large, par exemple l'ensemble de la presse agréée par la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) ?

Troisièmement, l'un des principaux paramètres budgétaires des éditeurs de presse est aujourd'hui le tarif pratiqué par La Poste pour l'acheminement par courrier. Le précédent accord triennal entre les deux parties, sous l'égide de l'État, qui permettait une certaine visibilité, n'avait pas empêché la hausse de 7 % en décembre dernier. Les tarifs vont-ils à nouveau augmenter en 2027, et de combien ? Envisagez-vous un nouveau cadre triennal pour redonner de la visibilité à la presse sur ce poste de dépense de plus en plus prégnant ?

Quatrièmement, la mission sur l'avenir de la distribution de la presse, confiée à Sébastien Soriano, a finalement débouché en avril dernier sur un contrat de modernisation de la presse imprimée, non contraignant. Bien que des efforts de mutualisation aient déjà été accomplis, la consolidation industrielle entre la presse quotidienne nationale et la presse quotidienne régionale est loin d'être achevée, alors que la situation économique globale très dégradée du secteur nécessite des évolutions urgentes. Dans ce contexte, de nouvelles opérations de mutualisation sont-elles encouragées par le Gouvernement et pouvons-nous nous attendre à des évolutions en 2027 ?

Mme Laure Darcos, rapporteure pour avis du programme « Livre et industries culturelles ». – Concernant le CNM, en 2025, l'article 42 du projet de loi de finances prévoyait un relèvement du plafond de la taxe sur la billetterie de 11 millions d'euros. Au regard du rendement anticipé, un écrêtement d'environ 6,4 millions d'euros subsistera en 2027.

Or, le CNM n'est pas un opérateur ordinaire, car il doit financer les droits de tirage de ses redevables sur l'intégralité de leurs contributions, y compris les sommes qui excèdent le plafond et sont donc reversées à l'État. Alors que les documents budgétaires retiennent un produit de 71,4 millions d'euros en 2027, le CNM anticipe un rendement de 81 millions d'euros. Selon lui, l'écrêtement attendu au titre de 2026 atteindrait 14 millions d'euros, dont un besoin de financement de 8,4 millions d'euros au titre des droits de tirage.

L'établissement prévoit ainsi de couvrir la moitié de ce montant par une mobilisation de sa trésorerie, la moitié restante devant peser sur ses capacités de soutien en 2027. Au total, le CNM estime qu'il pourrait devoir réduire ses aides de plus de 3 millions d'euros en 2027. Cette situation est difficilement soutenable pour l'opérateur, comme le rapport d'information de nos collègues Annick Billon et Béatrice Gosselin l'a montré en mai dernier.

Par ailleurs, le plafond de la taxe *streaming* serait maintenu à 21 millions d'euros en 2027. Les documents budgétaires présentent toutefois des hypothèses de rendement divergentes : le projet annuel de performances prévoit 19,7 millions d'euros quand l'article 42 du projet de loi de finances retient 24,56 millions d'euros. Qu'en est-il au juste ? N'est-il pas temps de déplafonner ces taxes ?

Alors que certains souhaiteraient purement et simplement la suppression de ces agences, nous allons essayer de sauver par une proposition de loi le Centre national du livre, et je souhaiterais revenir sur l'aide supplémentaire de 1,5 million d'euros que vous allez lui accorder pour le soutien aux librairies. Il me semble que 10 millions d'euros avaient été demandés au départ, dans leurs rêves les plus fous, ce qui aurait été nécessaire pour pouvoir aider véritablement l'ensemble des librairies concernées.

Depuis le plan Librairie de François Hollande, en 2012-2013, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic) dispose de 5 millions d'euros qui n'ont jamais été dépensés. Dans une perspective d'aide à la librairie, ne serait-il pas opportun de reverser plutôt au CNL ces 5 millions d'euros de l'Ifcic qui ne répondent pas forcément au même cahier des charges ?

J'ai également une question concernant la mise en œuvre du dépôt légal numérique, relative à la loi de 2021 visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs. Il est urgent que le décret d'application soit publié avant les élections. Sa notification à la Commission européenne approche, semble-t-il, mais j'aimerais avoir votre confirmation, car cette mesure est attendue par tous les secteurs, y compris par celui des jeux vidéo dont j'ai rencontré hier les représentants.

Concernant la musique, de nombreux lieux sonorisés – heureusement, pas la majorité pour l'instant –, comme les bars et les restaurants, diffusent des musiques intégralement générées par l'intelligence artificielle. Certains d'entre eux ont signifié à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) et à la Société pour la perception de la rémunération équitable (SPRE) que, en conséquence, ils cessaient immédiatement de leur verser des droits. De ce fait, nous sommes confrontés à l'une des conséquences délétères de l'exploitation de millions d'œuvres musicales opérée par les grands modèles d'IA pour produire ces musiques robotiques. Quels sont, madame la ministre, votre point de vue d'abord juridique et votre analyse sur cette pratique des lieux sonorisés, et quelles solutions pourraient être envisagées ?

Enfin, les trois centres nationaux – CNC, CNM et CNL – sont aujourd'hui confrontés au même défi, sur lequel vous avez mis l'accent en mai 2026, en marge du Festival de Cannes : celui d'attribuer un soutien financier uniquement aux œuvres créées par des auteurs et non par des IA. Il demeure difficile de mesurer la part de l'IA dans la création, tout comme de placer ensuite le curseur pour filtrer l'attribution des aides. Le CNC et le CNM ont déjà intégré cette exigence dans leur cahier des charges, et le CNL y travaille également. Pourriez-vous nous faire un point sur ce sujet ? Comment le ministère peut-il soutenir ses opérateurs dans ce domaine ?

Mme Catherine Pégard, ministre. – Monsieur Laugier, permettez-moi tout d'abord de rappeler que le PLF accorde un soutien budgétaire élevé à la presse, maintenu à niveau constant pour le programme 180 « Presse et médias ».

Afin de moderniser le secteur face aux mutations des usages et des modèles économiques – une nécessité pour le développement de la presse –, le fonds stratégique sera renforcé de 3 millions d'euros en 2027.

Bien sûr, s'agissant de la régulation des plateformes, il est pertinent d'agir au niveau européen, mais aussi d'utiliser toutes les marges de manœuvre au niveau national. Ainsi, la proposition de loi d'Erwan Balanant visant à renforcer l'effectivité des droits voisins des éditeurs et des agences de presse en témoigne. Je souhaite, comme vous, son adoption au plus vite.

En outre, le Gouvernement étudie plusieurs possibilités pour définir une obligation de fléchage des investissements publicitaires, par exemple vers la presse d'information politique et générale. J'en reparlerai avec vous dans les prochaines semaines.

Vous avez évoqué la situation de l'entreprise Maury, qui est en effet très préoccupante. Le premier imprimeur français de presse magazine est confronté depuis plusieurs années à la dégradation de ses résultats. Après plusieurs mesures de restructuration de son outil industriel, il a été placé en redressement judiciaire en septembre dernier. À ce stade, l'activité se poursuit sur le site de Manchecourt, dans le Loiret, mais les services de l'État sont mobilisés afin d'identifier les solutions qui permettraient la poursuite de l'activité dans de meilleures conditions économiques. J'associe à mon propos mon homologue Roland Lescure, dont les équipes du comité interministériel de restructuration industrielle suivent le dossier avec beaucoup d'attention. En tant que ministre de la culture, mais aussi à titre personnel, je serais désolée que nous ne puissions pas lui apporter à cette entreprise une aide significative.

En ce qui concerne les tarifs postaux, nous sommes confrontés, là aussi, à deux activités en grande difficulté : la distribution postale et la distribution de la presse imprimée. Lorsque l'on cherche à aider l'une, on pénalise évidemment l'autre. L'impact des hausses des tarifs postaux peut être très important pour les éditeurs, car certaines familles de presse sont très dépendantes de la distribution postale ou n'ont même aucune alternative à cette distribution. Les tarifs postaux pour 2027 viennent d'être communiqués par le Gouvernement, qui a fait le choix de moduler la hausse. Celle-ci sera limitée à 5 % pour la presse dite non urgente, soit moins que l'année dernière – cela semble satisfaire les acteurs –, et de 8,5 % pour la presse dite urgente. Dans le prolongement du récent rapport des députés Jean-René Cazeneuve et Jacques Oberti, cette hausse sera compensée en zone rurale pour la presse d'information politique et générale par un abondement de 3 millions d'euros d'aides à l'exemplaire posté. Cet abondement est prévu dès le projet de loi de finances initiale.

Vous avez évoqué par ailleurs la modernisation de la distribution de la presse. Les ventes au numéro de la presse imprimée ont chuté depuis dix ans de plus de 60 %. Il faut donc poursuivre la mutualisation industrielle et logistique de la filière. Bien que celle-ci doit venir en priorité des acteurs du secteur, le Gouvernement l'accompagne depuis trois ans, d'abord avec une mission des inspections générales, puis avec la mission de concertation qui a été confiée, à partir de 2024, à Sébastien Soriano. Le contrat de modernisation de la distribution de la presse a été signé le 20 juillet 2026. Il encourage les acteurs de la presse à étudier les mutualisations possibles de leurs outils industriels au cours des trois prochaines années.

En contrepartie, l'État s'est engagé à accompagner les restructurations des imprimeries de presse quotidienne à hauteur de 15 millions d'euros, et à soutenir les investissements nécessaires aux mutualisations industrielles à hauteur de 10 millions d'euros par le biais du fonds stratégique pour le développement de la presse que j'évoquais tout à l'heure. Un bilan annuel sera réalisé pendant la durée de ce contrat de modernisation qui, encore une fois, ne résoudra pas tous les problèmes, mais permettra de les affronter.

Madame Darcos, vous êtes très attachée au CNM et je le suis également : c'est un exemple très heureux du dynamisme remarquable de notre filière musicale, qui est une fierté française. Le travail très important qu'a réalisé la direction récente mérite d'être conforté. C'est la raison pour laquelle – sans m'en réjouir d'ailleurs – j'ai obtenu le rehaussement de 11 millions d'euros du plafond de la taxe sur la billetterie dans le cadre du projet de loi de finances, ce qui améliorera la juste redistribution aux acteurs du secteur en atténuant significativement l'écrêtement. Le plafond sera donc, en 2027, de 69 millions d'euros. Je sais que nos amis de la filière musicale auraient souhaité un déplafonnement qui ne pouvait pas avoir lieu. Je précise d'ailleurs que je ne l'ai jamais promis ; j'ai promis en revanche de me battre pour obtenir la hausse du plafond et nous l'avons obtenue.

Nous avons pu également proroger, jusqu'en 2029 et de manière anticipée, les trois crédits d'impôt musicaux : celui sur la production phonographique, celui en faveur du spectacle vivant et celui – ce n'est pas le moins important – qui concerne l'édition musicale. Cela permettra, je l'espère, d'amplifier les investissements et de donner de la visibilité aux acteurs de la filière.

Madame Darcos, vous êtes, me semble-t-il, encore plus attachée au CNL. Je partage cet attachement. Vous avez évoqué une demande d'aide aux librairies de 10 millions d'euros. Je n'avais pas entendu parler d'un montant aussi élevé…

Mme Laure Darcos. – C'était un rêve !

Mme Catherine Pégard, ministre. – Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, nous devons affronter la période qui vient avec réalisme et lucidité, au risque, évidemment, de déplaire ou de contrarier.

Cela n'est pas contradictoire avec la volonté de soutenir le CNL. Nous avons ainsi réussi à faire en sorte que ses moyens d'intervention restent constants, grâce à l'utilisation de réserves importantes en 2026. En 2027, le CNL bénéficiera de près de 22 millions d'euros de subventions et les réserves de l'établissement permettront de maintenir un niveau d'intervention stable. Cela me semblait essentiel.

Dans un contexte compliqué pour les acteurs de l'économie du livre, cette action, je le répète, doit être consolidée. Des moyens supplémentaires pour l'aide aux librairies procèdent de cette volonté, même si, évidemment, cela peut sembler insuffisant. À cet égard, j'ai demandé à tous ceux qui sont concernés par la lecture, le livre et les librairies, de faire un point le plus exhaustif possible des aides qui sont accordées globalement. L'objectif est d'examiner comment nous pouvons consolider nos priorités et aider ceux qui sont le plus en difficulté, notamment les petites librairies indépendantes. Tout cela passe par une vision plus générale des dispositifs qui sont à notre portée. Nombre d'entre eux ont été ajoutés au fil des années. Il s'agit ici non pas de les contester, mais de mieux les utiliser. L'idée serait, parfois, de sédimenter ceux qui peuvent l'être, parfois d'en abandonner d'autres qui ont moins d'utilité ou, en tout état de cause, de les flécher ailleurs. C'est le travail que nous menons, et j'espère qu'à la fin de l'année, nous pourrons vous dire plus précisément ce qu'il en ressort.

Le projet de décret relatif au dépôt légal a été transmis à la Commission européenne en août 2026, au titre de la directive sur la transparence du marché unique. Le délai fixé dans le cadre de cette procédure pour la transmission de remarques court jusqu'au 16 novembre prochain. Ce n'est donc plus très long. Le Conseil d'État sera donc saisi de ce projet et la publication devrait intervenir, je l'espère, d'ici au 31 décembre 2026.

Madame la sénatrice, vous avez évoqué la question des droits d'auteur et celle des musiques générées par l'IA pour sonoriser des lieux publics. Cela soulève en effet des enjeux juridiques et économiques importants que nous n'imaginions pas, il y a quelques années, voire quelques mois encore. En tout état de cause, le rapport Bensamoun remis au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique précise que ces productions synthétiques créées sans intervention humaine significative ne relèvent ni du droit d'auteur ni des droits voisins.

Face à cette situation, certaines pistes, comme le domaine public payant, méritent une expertise plus approfondie. Il convient de s'assurer qu'elles constituent une source complémentaire de rémunération, et non un substitut aux obligations des développeurs d'intelligence artificielle. Mon objectif est de promouvoir une utilisation responsable et éthique de l'IA, qu'il s'agisse de protéger les ayants droit, de prévoir un partage équitable de la valeur ou de lutter contre l'appauvrissement créatif.

Ce dernier combat nous occupera au cours des mois à venir : nous découvrons chaque jour de nouvelles utilisations de l'IA qui peuvent remettre en cause la primauté de la création humaine à laquelle nous sommes attachés.

Mme Else Joseph. – Madame la ministre, vous avez répondu à bon nombre de sujets qui me préoccupaient. J'ai cependant une première question sur le patrimoine. En juillet dernier, nous avons déposé, deux autres collègues et moi-même, un rapport visant à faire de nos monuments un levier de développement pour nos territoires. Nous avons notamment appelé à la diversification des usages. La capacité de notre pays à assurer la préservation de ses monuments historiques soulève de légitimes inquiétudes. À cet égard, l'adoption de la loi de finances pour 2026 avait marqué une rupture dans le financement du patrimoine protégé ; celle-ci semble se confirmer, avec une baisse de plus d'un tiers des crédits d'investissement.

Madame la ministre, envisagez-vous de modifier le cadre de gestion des monuments historiques afin de définir un nouvel horizon pour cette politique ancienne de protection ? Pourquoi ne pas prévoir une loi de programmation pluriannuelle du patrimoine ? C'est en tout cas l'une des vingt-quatre propositions que nous avons formulées dans notre rapport.

Vous avez abordé longuement les festivals. Quelles seront, pour les festivals, les retombées du plan Culture et ruralité ? Vous avez également parlé d'expertise patrimoniale internationale. Catherine Morin-Desailly et moi-même avions rédigé il y a quelques années un rapport dans lequel nous appelions à une meilleure collaboration entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture. Votre prédécesseure s'était montrée relativement sensible à ce sujet. Où en sommes-nous en la matière ? Y a-t-il une collaboration entre vos deux ministères, en dehors du renouvellement du soutien qui est apporté notamment à la fondation Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (Aliph) ?

Enfin, les atteintes à la liberté de la création artistique, que nous avions déjà constatées il y a deux ans dans notre rapport consacré au bilan de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), me préoccupent particulièrement. Nous sommes de plus en plus souvent interpellés sur des pressions indirectes, qui se multiplient et proviennent de tous les bords politiques. Madame la ministre, pouvez-vous nous en dire plus ? Nous sommes inquiets du silence qui règne sur ce sujet. Comment abordez-vous cette situation de censure préventive, voire d'autocensure ?

Mme Sylvie Robert. – Je voudrais faire part, en préalable, de notre inquiétude globale sur le secteur de la culture. J'ai entendu ce week-end le Premier ministre appeler à trouver de nouvelles économies. J'espère vraiment que la culture n'en fera pas les frais une fois de plus. On le voit bien, les collectivités, qui sont les partenaires de l'État, sont dans une situation difficile.

Même si le budget de la culture ne connaît pas, globalement, de baisse significative, nous aurions aimé ne pas entendre parler de disparition du CNL ; nous aurions aimé déplafonner le CNM ; nous aurions aimé ne pas entendre de nouveau parler de ponctions sur le budget du CNC. Nous sommes à un moment où la culture fait l'objet d'offensives très fortes, et Bercy n'est pas en reste. Nous devons avoir cela à l'esprit. En tout cas, ici, au Sénat et particulièrement dans cette commission, nous serons extrêmement vigilants.

J'aurai deux questions très simples et très précises. Les crédits de l'audiovisuel sont en baisse de 47 millions d'euros. Je ne reviendrai pas sur la question de fond, mais nous risquons, à un moment, de ne plus être en conformité avec l'article 5 de l'Emfa (*European Media Freedom Act*). Madame la ministre, il convient donc d'être vigilant sur ce sujet et j'aimerais avoir votre point de vue.

J'aimerais par ailleurs que nous soyons, si possible, destinataires des trois contrats d'objectifs et de moyens qui ont déjà été signés et qui concernent l'INA, Arte et Radio France. Même si les négociations sont encore en cours pour France Télévisions et France Médias Monde, cela donne un cadre sur l'exercice 2026, ainsi que sur la trajectoire 2027.

Sur l'article 16 du projet de loi de finances pour 2027, qui prévoit une hausse du taux de TVA, notamment pour Canal+, nous déposerons un amendement de suppression. Les impacts de cette mesure pourraient être en effet extrêmement préjudiciables pour la filière. Là aussi, il y a une bataille à mener contre Bercy. L'Assemblée nationale a certes voté la suppression de l'article 16, mais contre l'avis du Gouvernement.

Enfin, vous savez combien je suis attachée à lutter contre les entraves à la liberté de création, de diffusion et de programmation. J'aimerais que nous avancions collectivement sur cette question. Dix ans après l'adoption de la loi LCPA, il reste nécessaire de renforcer juridiquement les premiers articles de ce texte. Madame la ministre, j'espère que vous serez à nos côtés pour soutenir la création artistique dans notre pays.

Mme Antoinette Guhl. – Madame la ministre, pouvez-vous nous garantir que le cinéma français ne verra pas son financement réduit par un retrait partiel de celui de Canal+ ? J'ai bien entendu votre réponse, mais elle ne m'a pas semblé suffisamment claire. Vous engagez-vous à ce que le cinéma français ne subisse pas les conséquences des différentes mesures que vous avez fait inscrire au projet de loi de finances ? L'accord signé avec Canal+ comporte-t-il bien une clause de suspension ?

Par ailleurs, vous dites être très attachée au Centre national du livre. C'est une bonne nouvelle, car je le suis également. Cela signifie-t-il que le Gouvernement s'oppose à la suppression du Centre national du livre, telle que la proposition de loi de Mme Pauline Martin et de M. Mathieu Darnaud le prévoit ? C'est une question tout à fait ouverte.

Enfin, vous avez annoncé en octobre dernier que l'aide au pluralisme des médias dépendrait moins de la diffusion et davantage de l'investissement dans les rédactions pour les quotidiens nationaux. Sur quels critères ? Avec quelle enveloppe ? Qui y gagnera et qui y perdra ? Bref, comment pouvez-vous nous garantir que les petits titres aux ressources limitées ne seront pas sacrifiés au profit des plus gros investisseurs ?

M. Didier Rambaud. – Le pass Culture a changé de statut cette année : il est géré non plus par une société, mais par un opérateur d'État. Sommes-nous en mesure d'en voir aujourd'hui les conséquences ?

Madame la ministre, vous avez souhaité faire évoluer le pass Culture vers un meilleur ciblage de l'offre, notamment afin d'amplifier son action en direction des publics empêchés ou éloignés. Vous avez souligné tout à l'heure le succès de ce dispositif pour ce qui est du livre et du cinéma. Or les publics empêchés, notamment dans les zones rurales, ont malheureusement un accès très limité aux cinémas et librairies. Comment corriger ce décalage ? Il y a un problème de transport.

Mon deuxième sujet porte sur la pérennité du patrimoine national. Vous avez un passé de gestionnaire de grands établissements de renommée mondiale. Vous avez su démontrer alors que l'on pouvait trouver d'autres recettes que des subventions publiques, qu'il s'agisse de ressources propres ou de ressources issues du mécénat. Peut-on transposer ce système au patrimoine de taille intermédiaire situé dans les zones rurales ? Comment peut-on favoriser les investissements privés et le mécénat au profit des établissements de ce type ?

Mme Catherine Morin-Desailly. – M. le président a rappelé que le secteur de la culture ne saurait porter tout le poids des déficits budgétaires et s'inscrire dans un effort qui serait largement supérieur, à due proportion, à celui d'autres pans de politiques publiques, au risque d'endommager très gravement la dynamique culturelle de notre pays.

Ce sont en effet trente ans de décentralisation qui sont gravement menacés aujourd'hui. Madame la ministre, vous avez insisté sur les hausses budgétaires enregistrées il y a quelques années. Mais les baisses des deux dernières années fragilisent le secteur. Elles se conjuguent à la diminution des dotations aux collectivités territoriales qui, elles-mêmes, ont dû, pour certaines, revoir leur budget à la baisse. C'est donc tout un secteur qui est en passe de s'effondrer si nous n'en prenons pas conscience.

J'ai participé ce matin au conseil d'administration de mon fonds régional d'art contemporain (Frac) en Normandie. Dans les orientations budgétaires nous ont été annoncés une baisse des crédits sur toutes les structures labellisées, ainsi qu'un surgel possible en cours d'année. S'agissant de structures dont nous avons sanctuarisé l'existence dans la loi LCAP – chaque région doit depuis disposer d'un Frac –, le ministère peut-il reculer sur les financements octroyés et laisser les seules régions compenser ces

réductions de crédits ? Par ailleurs, peut-on annoncer des baisses de crédits à des structures constituées en établissements publics de coopération culturelle, sachant qu'en principe, les financements sont soclés ? Quelle vision pluriannuelle pouvons-nous avoir de l'engagement de l'État déconcentré dans ces structures, qui ont besoin de lisibilité ?

Madame la ministre, vous avez beaucoup insisté sur le bilan positif lié à l'augmentation budgétaire dont a bénéficié votre ministère. Alors que le second quinquennat d'Emmanuel Macron arrive à son terme, je tiens à souligner – certes, vous n'en portez pas la responsabilité, puisque vous n'êtes ministre que depuis quelques mois, mais tout de même – que, depuis 2017, les grandes réformes qui auraient dû être engagées ne l'ont pas été.

Tout ce qui est issu de la loi LCAP, comme la décentralisation des enseignements artistiques, n'a pas été appliqué. Roselyne Bachelot a bloqué les expérimentations relatives à la décentralisation artistique, qui auraient dû débloquer la situation pour les conservatoires. Moyennant quoi nous sommes aujourd'hui au pied du mur. Il ne suffit donc pas d'augmenter les budgets, même si c'est important ; encore faut-il engager les réformes structurelles.

Il en va de même pour l'audiovisuel public, dont la situation est chaotique depuis dix ans. Nous arrivons au bout du bout. On a supprimé la redevance sans d'ailleurs se préoccuper d'une dotation d'État alternative. Heureusement qu'avec Cédric Vial et Laurent Lafon, nous étions là pour déposer une proposition de loi prévoyant l'affectation d'une fraction du produit de la TVA à l'audiovisuel public. Au bout du compte, les problèmes structurels n'ont pas été résolus. L'heure est tout de même au bilan, et malheureusement, un certain nombre de réformes n'ont pas été engagées.

Dans ce contexte, nous avons besoin de lisibilité et de pluriannualité. Le *stop and go*, les gels et les surgels ont pour effet de briser la dynamique, de couper les chantiers dans leur élan et de réduire les commandes faites aux entreprises. Tout cela est très préjudiciable à l'économie générale du pays. Madame la ministre, quelles perspectives pouvez-vous nous donner ? Nous apportez-vous la garantie qu'il n'y aura ni gels ni surgels ? Comment pouvez-vous répondre aux baisses de crédits qui ont été annoncées aux structures labellisées en application de la loi LCAP ?

Mme Catherine Pégard, ministre. – Madame la sénatrice Joseph, vous évoquez la loi de programmation patrimoniale. En effet, la restauration du patrimoine nécessite des investissements souvent pluriannuels, et les contraintes budgétaires ainsi que les incertitudes sur les crédits compliquent singulièrement la progression des travaux. C'est d'ailleurs ce que Mme Morin-Desailly évoquait au travers de la notion de *stop and go* : il est facile de se perdre dans les gels, dégels et surgels. C'est pourquoi j'ai pris le parti, depuis ma prise de fonction, d'essayer de bannir le terme de surgel de mon vocabulaire.

Il est vrai que la situation que nous connaissons n'est pas proprement enthousiasmante. Le Premier ministre l'a rappelé ce matin même, comme vous l'avez indiqué. Pour l'instant, nous discutons du projet de loi de finances pour 2027. Vous me permettrez de m'en tenir à ce texte. Nous avons déjà fait, si j'ose dire, de notre mieux pour éviter des renoncements trop cruels et pour maintenir la dynamique de notre action culturelle. Briser cette dynamique serait à mes yeux la pire des choses. Nous savons que les pas en arrière sont très coûteux et qu'il faut alors beaucoup de temps pour avancer de nouveau. Je suis donc parfaitement consciente de tout ce que vous avez évoqué jusqu'ici. Encore une fois, je défendrai ce projet de loi de finances et j'espère que vous ferez de même.

J'ai eu l'occasion de réunir une première fois le Conseil national des territoires pour la culture ou comité national des territoires, et nous devrions le réunir de nouveau en décembre. C'est fondamental si nous voulons affronter ensemble les difficultés que pose la coopération culturelle entre les collectivités territoriales et l'État. C'est également fondamental si nous voulons trouver d'autres moyens de financement. Je rencontrais ce matin un maire avec lequel nous évoquions la possibilité de convaincre un mécène de restaurer un patrimoine que nous peinons à restaurer ensemble. Il nous faut envisager une nouvelle manière d'aborder notre patrimoine, tout comme le spectacle vivant et l'ensemble de nos activités culturelles, afin de répondre aux difficultés de cette période, qui est complexe et ne cessera pas de l'être.

Sécuriser les financements et mieux hiérarchiser les interventions concernant le patrimoine me semble important : cela donne une visibilité financière à long terme et permet de mieux maîtriser les dépenses d'entretien. Je sais d'expérience que si l'on ne répond pas tout de suite à la dégradation d'un bâtiment, celui-ci se dégrade très vite davantage et l'on paie encore plus cher la restauration. Il faut aussi agir avec plus de transparence et de contrôle, et renforcer l'évaluation de la qualité de la dépense publique en suivant les objectifs pluriannuels qui sont inscrits dans les rapports annexés. Je pense, comme vous, qu'il est important d'adopter cette démarche pour montrer que nous soutenons notre patrimoine sur la durée.

Le problème de la gestion du patrimoine est qu'elle s'inscrit dans le temps long, alors même que nous sommes de plus en plus dans le temps court des crises qui nous assaillent. Il faut néanmoins se féliciter que l'État maintienne son soutien au patrimoine partout en France : près de 70 % des crédits territoriaux bénéficient à des monuments historiques qui n'appartiennent pas à l'État dans les territoires. Je souligne combien le fonds incitatif pour le patrimoine soutient la restauration des monuments historiques des communes de moins de 10 000 habitants à faibles ressources.

J'ajoute que la mission Patrimoine en péril permet de conjuguer les crédits du Loto du patrimoine, porté par la Fondation du patrimoine, et ceux du ministère, afin de restaurer chaque année plusieurs centaines d'édifices en péril.

C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de souligner combien la Fondation du patrimoine est un allié très important dans chacun de nos départements et de nos territoires.

Permettez-moi, en m'évadant un instant des questions purement budgétaires, de réaffirmer l'importance des maillages territoriaux, dont l'objectif premier est d'éviter les déserts culturels. Il convient aujourd'hui de mobiliser les grands pour les petits. On oppose Paris et ce qui est fait pour les grands monuments, mais il est très important de dire que, par exemple, la moitié des collections nationales du musée du Louvre est exposée dans les musées régionaux et dans les musées de nos villes. Cela montre combien un musée comme celui du Louvre peut irriguer le territoire.

Les Micro-Folies relèvent de la même démarche : elles ont été inventées à La Villette et on les trouve désormais partout en France, et même à l'étranger. Les orchestres Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), une initiative prise par la Philharmonie de Paris, sont également présents partout en France. Il faut aussi mentionner le car qu'a affrété l'Opéra de Lyon pour diffuser la musique dans toute la région Rhône-Alpes, de la même manière que le musée d'Orsay vient de mettre sur les routes un camion destiné à présenter les tableaux du musée dans la ruralité. Depuis ma prise de fonctions, j'essaie de soutenir toutes ces démarches auxquelles je suis très attachée, et même d'inciter nos grands établissements à plus d'inventivité pour aller vers les territoires. Certes, nous sortons du périmètre budgétaire, mais ces activités permettent de répondre à la demande de ceux qui n'ont pas un accès direct ou rapide aux librairies ou au cinéma.

Monsieur Rambaud, vous avez évoqué l'accès au pass Culture des personnes en situation de handicap. Nous avons là encore un travail à mener en la matière. J'ai noté que le pourcentage d'utilisateurs du pass Culture par des personnes en situation de handicap correspondait à la proportion de personnes en situation de handicap en France. C'est un point évidemment positif.

Madame Joseph, vous avez évoqué l'Aliph au sujet de la politique internationale du ministère et je vous en remercie. J'ai indiqué que nous consacrions à cette politique 12 millions d'euros. Là encore, ce n'est peut-être pas assez, mais cela suffit à démontrer un engagement, que j'ai souhaité partager plus étroitement avec le ministre des affaires étrangères. Avec Jean-Noël Barrot, nous nous voyons en effet désormais régulièrement pour échanger sur nos sujets. J'ai pu constater par exemple que les instituts français sont parfois très actifs à l'étranger et déploient des programmations très intéressantes sans que le ministère de la culture en soit nécessairement informé. Cela n'est pas un problème en soi, mais si le ministère en était informé, il pourrait probablement enrichir les propositions formulées par ces instituts.

J'aurai donc à cœur, dans les mois à venir, de ne pas décevoir nos amis étrangers qui, lors de leur venue à Paris, réservent leur première visite au ministère de la culture. Cela fait plutôt plaisir ; peut-être cela donne-t-il l'idée que nous pouvons être utiles. Nos visiteurs ont alors à cœur de parler de la politique culturelle de la France et de ce qu'elle apporte au monde. Je rencontrais ainsi ce matin nos amis du Guatemala, venus pour le rapatriement des cendres de Miguel Ángel Asturias, qui reposaient à Paris depuis sa mort en 1974 et qui vont repartir au Guatemala. Croyez-moi, c'est un moment qui justifie tout à fait l'intérêt que l'on peut porter au rayonnement de la culture française dans le monde.

Mme Robert a fait part de ses inquiétudes, notamment au sujet du CNL. Nous serons tous d'accord pour dire que nous aurions aimé obtenir davantage. Nous essayons, je le répète, de ne pas handicaper la politique culturelle, à laquelle nous sommes attachés.

Au sujet de Canal+ et du financement du cinéma, je ne reviendrai pas sur mes propos. Il n'est pas de ma responsabilité d'anticiper le comportement du groupe. Je garde un lien, je le répète, avec Canal+ comme avec toutes les sociétés de production cinématographique, et le CNC est particulièrement vigilant pour maintenir ce lien.

Comme le soulignait le Président de la République lors du Sommet Lumière au début du mois de septembre dernier, le cinéma est une industrie pas tout à fait comme les autres, mais c'est une industrie, disait Malraux, et cette industrie est florissante. C'est, là aussi, un témoignage de la créativité et de l'inventivité françaises. Nous resterons évidemment extrêmement vigilants pour que le cinéma conserve la place qui est la sienne. Il serait d'ailleurs assez singulier de ne pas l'être, quand on voit que le cinéma ne s'est jamais mieux porté en France que l'été dernier, où il a réuni 20 millions de spectateurs dans les salles. On m'opposera peut-être la canicule, mais enfin, toutes les salles ne sont pas nécessairement climatisées. On m'opposera également qu'un grand film consacré au général de Gaulle a attiré beaucoup de spectateurs, mais un seul film ne suffit pas à faire un tel succès, et le rayonnement de notre cinéma est mondial. Cela vaut aussi pour les lieux de tournage : les tournages se développent en France, et là encore, nous avons œuvré en ce sens. À ce stade, je ne peux donc que vous réaffirmer ma volonté d'exercer une vigilance sans faille pour préserver la place du cinéma dans notre pays.

Madame Morin-Desailly, j'ai en partie répondu à la question sur les crédits déconcentrés. Vous avez assisté à la réunion que j'ai organisée avec les territoires. Il faut en effet recommencer et recommencer sans cesse. Nous ne pourrons avancer qu'ensemble. Vous avez raison de mentionner l'importance de la loi LCAP, dont nous fêterons le dixième anniversaire au début de l'année prochaine. J'espère organiser un événement au ministère de la culture pour souligner l'importance de cette loi, aussi bien pour la liberté d'expression d'ailleurs que pour l'architecture. Nous en mesurons chaque jour l'utilité, avec un intérêt sans cesse renouvelé, tant elle était prémonitoire.

Mme Anne Ventalon. – Deux sujets me paraissent révélateurs d'un même enjeu : celui de l'égalité d'accès à la culture et celui de la préservation de notre patrimoine dans tous les territoires, notamment ruraux.

Ma première question porte sur le pass Culture, un dispositif dont je ne conteste nullement le principe. J'en questionne en revanche l'équilibre : la part individuelle ne suffit pas à garantir l'égalité d'accès lorsque les jeunes ne disposent pas d'une offre culturelle à proximité ou de moyens de transport pour y accéder. La baisse de la part collective, qui permet précisément de compenser une partie de ces inégalités, risque ainsi de pénaliser particulièrement les jeunes des territoires ruraux. Vous avez évoqué les actions mises en place dans les territoires. Il faut effectivement des mesures concrètes pour soutenir les projets collectifs, les déplacements et les partenariats avec les acteurs culturels de proximité.

Ma seconde question concerne la restauration du patrimoine et, plus précisément, l'accompagnement des collectivités. Nos petites communes sont souvent propriétaires d'un patrimoine remarquable, constitutif de leur identité et qui contribue à leur attractivité. Pourtant, elles se heurtent à une double difficulté : le coût croissant des travaux se combine au manque d'ingénierie pour concevoir, monter et conduire les projets de restauration comme de valorisation. Dans un contexte où les crédits déconcentrés destinés au patrimoine non étatique restent contraints, comment l'État entend-il accompagner davantage les collectivités qui ne disposent pas toujours des services techniques essentiels ?

À cet égard, j'appelle votre attention sur la situation particulièrement préoccupante des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Ces derniers constituent des partenaires essentiels des élus locaux, en apportant un conseil indépendant et une expertise de proximité, notamment en matière de restauration du patrimoine et de qualité architecturale. Or les difficultés liées à la réforme de la taxe d'aménagement menacent aujourd'hui leur pérennité financière, entraînant des suppressions de postes et même des fermetures. Le Gouvernement est-il prêt à mettre en place un fonds d'urgence national pour préserver ces structures et leurs compétences, et à reconnaître pleinement leur rôle dans l'accompagnement des collectivités pour la sauvegarde de notre patrimoine ? Au-delà de la réponse immédiate à la crise financière, ne serait-il pas pertinent de faire des CAUE des partenaires identifiés et pleinement associés par les Drac à l'accompagnement des petites collectivités dans leurs projets de restauration patrimoniale ?

Mme Paulette Matray. – En matière de sécurisation des musées et des monuments, pouvez-vous nous préciser si le montant de 30 millions d'euros sur trois ans pourra être révisé lorsque la cartographie nationale des sites à risque sera connue ? Comment faire, par ailleurs, pour accéder au fonds de sûreté ? À ma connaissance, le référent sûreté de la Drac est un unique directeur adjoint, qui doit suivre des centaines de sites.

C'est le cas notamment en Saône-et-Loire, où nous sommes très bien pourvus. Cette personne ne peut pas accompagner toutes les communes.

Madame la ministre, seriez-vous prête à déployer les équipes de la Missa au plus près des territoires, avec des référents dédiés pour chaque Drac ? En effet, nos petites collectivités ne disposent pas de services dédiés à la sûreté.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Mes deux questions sont assez ciblées, et portent l'une sur la culture en milieu rural, l'autre sur le patrimoine de proximité. Madame la ministre, votre prédécesseure, Mme Dati, avait annoncé vouloir décloisonner la culture dans tous les territoires et pour tous les publics. Ce vœu d'équité territoriale est partagé. Or votre budget pour 2027 consacre une part importante de ses moyens à de grands établissements et projets, souvent parisiens, tandis que les crédits déconcentrés des Drac et le soutien aux acteurs de terrain sont fragilisés. Les collectivités, déjà contraintes budgétairement, ne peuvent pas, seules, compenser ces baisses. Concrètement, par quel engagement chiffré et selon quels critères de répartition garantirez-vous que les territoires ruraux, les outre-mer, les petites communes et les publics éloignés de l'offre culturelle ne soient pas les premiers sacrifiés ?

Par ailleurs, le patrimoine de proximité est une nouvelle fois le parent pauvre du budget de la culture. Le rapport sénatorial de 2023 alertait sur le fait que 2 500 à 5 000 édifices religieux étaient menacés d'abandon, de vente ou de destruction d'ici à 2030. Alors que les petites communes ne peuvent plus financer seules leur sauvegarde, ne faudrait-il pas un véritable plan Marshall du patrimoine de proximité, avec une programmation pluriannuelle et une dotation dédiée aux territoires les plus fragiles ?

M. Jean-Gérard Paumier. – J'aborderai trois points rapides. Pour promouvoir le livre et la lecture, l'État dispose d'un outil agile : le Centre national du livre, créé à la Libération. Ce Petit Poucet culturel est apprécié de ses partenaires professionnels et des collectivités. Il a montré son efficacité durant la crise de la covid et sa gestion n'est mise en cause ni par la commission des finances du Sénat ni par la Cour des comptes. En outre, le CNL agit dans tous les territoires métropolitains et ultramarins. C'est pourquoi sa suppression, demandée par certains collègues, rapporterait peu budgétairement et me semble à tous égards inappropriée. Aussi, madame la ministre, je vous remercie d'avoir rappelé votre attachement au CNL et votre volonté de le consolider.

Mon deuxième point est mon inquiétude face à la concentration croissante du monde de l'édition. En effet, 75 % du chiffre d'affaires du marché de l'édition est réalisé par cinq groupes. Or la densité des 3 200 librairies indépendantes réparties sur le territoire, qui représentent 14 000 emplois, est exceptionnelle en Europe ; c'est un trésor national.

Pour la première fois en 2025, le solde entre ouvertures et fermetures de librairies est devenu négatif. Les fermetures touchent en priorité les zones rurales, où la librairie est souvent l'un des derniers services culturels de proximité. Mais la crise atteint désormais des enseignes historiques comme Gibert, Le Furet du Nord, Sauramps ou Decitre. Aussi, madame la ministre, pouvez-vous nous dire quand l'inspection générale des affaires culturelles rendra son rapport très attendu sur la situation des librairies ?

Troisième point : l'État fait face, me semble-t-il, à un problème structurel de ressources pour le monde du livre. Le livre est en même temps la première industrie culturelle de France et celle qui perçoit le moins de financements publics. La rentabilité nette moyenne des librairies est faible, avec une marge moyenne d'environ 2 % du chiffre d'affaires, et seuls 5 % des 100 000 auteurs français, écrivains, illustrateurs et traducteurs, peuvent vivre de leurs revenus livresques. En l'état actuel des finances publiques, il me paraît vain d'espérer un financement accru de l'État au CNL, tout comme d'attendre un concours accru des collectivités locales, en particulier des départements, lesquels sont responsables de la lecture publique, mais sont confrontés à de grandes difficultés financières.

Aussi, pour trouver d'autres ressources pérennes, les députés Aurélien Rousseau et Laure Miller ont déposé un amendement au projet de loi de finances visant à créer une contribution affectée, qui serait prélevée sur les ventes en ligne réalisées en France par les plateformes générant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros. Un tel seuil a été retenu pour ne pas fragiliser les librairies indépendantes qui se sont lancées dans la vente numérique en plus de leur commerce physique. Madame la ministre, quelle est votre position concernant cette proposition ?

Mme Claudie Faucon Mejean. – En 1961, dans son ouvrage intitulé *La Crise de la culture*, Hannah Arendt évoquait le risque que les œuvres, réduites à des biens consommables, cessent de nous offrir un monde commun. Ses analyses résonnent particulièrement aujourd'hui, car la crise que nous connaissons se traduit aussi par une fragilisation croissante des politiques culturelles : baisse des subventions, logique de performance, standardisation des formats, précarisation du travail artistique.

Le secteur des arts visuels, en particulier l'art contemporain, est directement exposé à ces évolutions. Les Frac, créés il y a plus de trente ans, ont été un signal fort de la décentralisation culturelle. Ils ont constitué une innovation majeure dans le paysage artistique français : faire de l'acquisition, de la conservation et de la diffusion de l'art contemporain des missions accessibles à tous les territoires, et non plus seulement aux grandes institutions parisiennes.

Ma région, l'Occitanie, est pionnière en la matière. Les Frac y accomplissent un travail remarquable, mais leurs moyens humains et financiers ne leur permettent plus toujours d'assurer pleinement leurs missions. Comme dans d'autres régions, leur avenir est aujourd'hui questionné, alors même qu'ils répondent à des besoins structurants et essentiels pour nos territoires. Dans le même temps, le Musée régional d'art contemporain Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de Sérignan, qui fête ses vingt ans, et le Centre régional d'art contemporain de Sète ont vu leurs moyens encore baisser en 2026. Aujourd'hui, les collectivités, qui ont longtemps joué le rôle d'amortisseurs, atteignent, elles aussi, leurs limites. Selon l'Observatoire des politiques culturelles, près de la moitié des collectivités ont réduit leur budget culturel en 2025 : un véritable plan social à bas bruit.

Madame la ministre, vous avez rappelé que le budget de votre ministère a progressé depuis 2017. Certes, mais en 2027, le programme 131 « Création » reculera de 3,5 %. Et pendant que les opérateurs nationaux sont préservés, près de 33 millions d'euros disparaissent des crédits déconcentrés des Drac, ceux-là mêmes qui permettent de soutenir et de faire vivre la création dans nos territoires. Le budget de la culture ne peut pas devenir une variable d'ajustement. L'État ne peut pas se désengager progressivement de ce modèle culturel en laissant aux seules collectivités la responsabilité de le faire vivre, alors même que ce modèle est reconnu dans toute l'Europe. Il ne peut pas davantage faire dépendre son existence de la seule volonté politique des exécutifs régionaux.

Ma question est donc la suivante : vous engagez-vous à préserver dans ce budget la participation financière de l'État aux Frac et aux lieux d'art contemporain en région, et à ouvrir avec les régions une discussion sur une trajectoire pluriannuelle de financement qui donne à ces structures la visibilité et les moyens nécessaires pour poursuivre leurs missions, ces mêmes missions qui nous offrent un monde commun ?

Mme Béatrice Gosselin. – Madame la ministre, je me réjouis que vous proposiez, comme vous l'avez fait devant les députés, un tableau de bord interministériel des chantiers du patrimoine. C'est un outil précieux pour mettre en place une organisation, une programmation et une gouvernance qui soient strictes et rigoureuses. J'en veux pour preuve le coût un plus que doublé de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts ou le chiffrage incertain de la restauration du Grand Palais. À cet égard, le modèle retenu pour le chantier de Notre-Dame est un modèle à suivre. Ma question est donc la suivante : ce tableau sera-t-il proposé au Parlement ? Nous présenterez-vous dès l'an prochain une programmation pluriannuelle des crédits du patrimoine ?

En ce qui concerne le CNM, je me réjouis de voir que le crédit d'impôt est prolongé jusqu'en 2029. En revanche, je regrette le plafonnement qui empêche le CNM de profiter de « la musique pour la musique », ce qui était tout de même l'objectif initial.

Comme vous l'avez souligné, le CNM est une belle structure assez bien organisée, qui a permis, au moment du covid, de regrouper, de structurer et d'aider les professionnels ainsi que les créateurs de musique. Il est dommage que ces crédits ne soient pas réservés au domaine musical, comme c'est le cas pour le CNC au profit du cinéma.

Mme Catherine Pégard, ministre. –La part collective du pass Culture correspond à l'action que mène l'éducation nationale. Bouleverser l'équilibre que nous avons trouvé ne me semble pas opportun. Comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, le pass Culture a fait l'objet de nombreux tâtonnements avant d'atteindre une forme de vitesse de croisière. Le travail mené avec l'éducation nationale est très important. Mon collègue Édouard Geffray et moi-même nous voyons assez souvent afin de développer des idées concernant l'éducation artistique et culturelle pouvant déboucher sur un usage du pass Culture par les élèves et collégiens.

Vous avez évoqué la question des transports. C'est l'un des enjeux principaux pour que les jeunes, surtout les scolaires, puissent découvrir les lieux muséaux ou se rendre dans les salles de spectacle. Sans vouloir renvoyer la balle aux collectivités territoriales, nous nous heurtons très souvent à la question du transport des élèves : bien souvent, les collectivités ne souhaitent pas assumer ce coût ou jugent qu'il pèse trop lourdement sur leur budget.

Au sujet du patrimoine rural, je dirai un mot des actions concrètes qui sont menées par les Drac afin d'encourager les collectivités locales et les porteurs de projets dans la valorisation du patrimoine local. Il est important en effet de parler des musées de France en milieu rural. Nous avons évoqué le label « Musée rural », créé dans le cadre du plan Culture et ruralité. Au-delà des labels, il s'agit de mettre à disposition du public, dans de « plus petits musées » qui n'ont pas la même capacité d'ouverture que les plus grands, des collections qui peuvent être très intéressantes. Là encore, les plus grands doivent aider les petits. Apporter dans une ville moyenne un tableau majeur des collections des musées d'Orsay ou du Louvre vaut mieux que tous les labels de la Terre : le jour où vous annoncez une exposition importante, vous ouvrez votre musée plus longtemps et vous répondez à la demande de ceux qui veulent le visiter.

Je veux dire aussi un mot de l'architecture et du patrimoine en milieu rural. Le ministère a renforcé la présence des architectes-conseils de l'État, ainsi que les moyens consacrés aux architectes des Bâtiments de France dans les départements qui en ont besoin. Les architectes des Bâtiments de France ont pu être vilipendés à certaines occasions ; ils font néanmoins un travail très important de sauvegarde et de protection du patrimoine, notamment du patrimoine rural.

J'ai évoqué la mobilisation des établissements nationaux pour apporter un concours aux actions qui sont menées dans les territoires. Je voudrais saluer également le travail capital de nos Drac, qui s'engagent au

quotidien, souvent à vos côtés. Il faut encourager leur action. Dans le champ du patrimoine comme dans celui de la création, elles ont souvent une vision bien plus claire que nombre d'entre nous sur ce qui doit être fait pour faire vivre la culture dans des territoires qui pourraient sembler plus démunis que d'autres. J'ai ainsi des contacts réguliers avec les Drac, qui ont pris l'habitude de me signaler les difficultés qui se présentent. C'est selon moi la meilleure façon d'aller plus vite et de coopérer avec les territoires pour développer une politique culturelle dans nos territoires.

Les CAUE se tiennent depuis presque cinquante ans aux côtés des collectivités et des habitants pour apporter leur appui dans plus de quatre-vingt-dix départements. Ils sont très reconnus, très sollicités, et accompagnent notamment les collectivités rurales sur des projets d'avenir. Ils offrent aux jeunes une ouverture au cadre de vie et à l'écologie par exemple, et proposent des heures de conseils gratuits aux particuliers. Je suis donc particulièrement sensible à la nécessité de garantir leur pérennité. Les CAUE ont connu récemment des dysfonctionnements. Depuis 2025, de nouvelles difficultés ont fait craindre pour leur capacité à perdurer. Je le sais, la réforme de la taxe d'aménagement suscite de vives inquiétudes et modifie l'équilibre des CAUE bien plus que nous ne pouvions l'anticiper.

C'est pourquoi je souhaite que leur action soit renforcée dans un cadre remanié, afin de pérenniser leur présence, à laquelle nous sommes attachés. Une note de la mission inter-inspections générales, missionnée depuis le 31 mars 2026 sur la situation financière des CAUE, a été remise récemment au cabinet du Premier ministre et des ministres concernés. Elle contient des propositions d'urgence qui sont en cours d'examen interministériel. La mission formulera évidemment dans un second temps des propositions relatives à la pérennisation des ressources des CAUE et à leurs priorités en matière de politiques publiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Vous le voyez, je ne me contente pas de constater des dysfonctionnements : aujourd'hui, il faut avancer pour resituer les CAUE dans un équilibre qui me semble essentiel.

Le fonds de sûreté s'élève à 30 millions d'euros, dont 10 millions utilisés en 2026 et autant programmés pour 2027. À ce stade, la question des montants est secondaire : nous avons effectué plus de 480 missions et opérations, dont les coûts peuvent être très élevés. Je ne prétends pas que les besoins du Louvre pourraient tenir dans cette enveloppe.

En revanche, pour notre patrimoine rural ou celui de nos villes moyennes, comme pour le musée de Bayonne, il suffit parfois de peu de moyens pour remettre à niveau un lieu en matière de sécurité et de sûreté.

Vous avez évoqué le rôle majeur de la Missa, qui peut intervenir très rapidement. Lors du vol des Renoir à Cagnes-sur-Mer, elle s'est rendue sur place pour prodiguer des conseils et élaborer un plan de mise en sécurité. Il ne faut évidemment pas attendre qu'un vol survienne pour la solliciter. Nous

avons d'ailleurs invité tous les musées, territoriaux comme nationaux, à faire appel à ses services au moindre doute : si vous percevez une fragilité, des personnes malveillantes l'auront peut-être déjà repérée.

Toutes les Drac disposent désormais d'un référent, ou du moins d'un agent dédié à la sûreté, pour répondre rapidement aux demandes.

Nous avons déjà beaucoup parlé de l'équité territoriale, je n'y reviendrai pas.

Enfin, vous m'avez demandé de réitérer mon attachement au CNL. Je le réaffirme : tout ce que nous avons fait allait dans ce sens. Nous partageons le souci de défendre le livre, la lecture et les librairies, qui forment un tout. Le CNL est un magnifique outil.

Mme Béatrice Gosselin. – Non, j'évoquais le CNM !

Mme Catherine Pégard, ministre. – Le CNL est plus ancien que le CNM, mais la démarche est la même pour ces deux centres nationaux. S'agissant du CNM, j'ai vu fleurir tous les rêves qu'évoquait Mme Robert autour des concerts de Céline Dion, dont celui que les recettes de billetterie reviennent à la musique. Cette idée me paraissait irréaliste ; il en a effectivement été décidé autrement.

En revanche, je défends tout à fait ce plafond de 11 millions d'euros, qui nous permet de poursuivre et de développer les travaux du CNM pour accompagner l'ensemble de la filière musicale. Dans cette période difficile, nous devons revoir notre manière de travailler et renforcer notre coopération. Depuis le festival de Bourges, l'un des premiers auxquels j'ai assisté, j'ai pleinement conscience de la nécessité de ne pas abandonner ceux qui œuvrent pour cette filière dynamique, qui travaille remarquablement et fait la fierté de la France.

Que l'on parle de cinéma, de musique ou de livre, nous avons une visée commune : défendre la culture.

C'est aussi celle de la LCAP. Si nous avons dû consentir quelques baisses de crédits pour les Frac, dans un contexte encore une fois très contraint, elles restent très limitées.

Certaines régions ont déjà réduit leurs contributions, parfois de manière plus alarmante, alors que l'État a jusqu'ici tenté de maintenir les siennes. Je suis à l'écoute des propositions de mutualisation qui pourraient être faites dans plusieurs d'entre elles. C'est en dialoguant avec les présidents de région, les maires et les présidents de conseil départemental que nous pourrons avancer, afin que les collectivités territoriales marchent du même pas que l'État ou, à tout le moins, que nous ne renoncions pas tous en même temps. Ce serait déjà un moindre mal.

M. Pierre-Antoine Levi, président. – Je vous remercie, madame la ministre, de votre participation.